

**ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE
DU DISTRICT DU LOIRET DE FOOTBALL
Vendredi 29 Septembre 2023 à 18h00
Espace Culturel à Dampierre en Burly**

Tous les clubs affiliés, officiellement convoqués sont représentés à l'exception des clubs suivants :

- **Clubs absents** :

Entente Bauloise, US Bazoches les Gallerandes, CS Lusitanos Beaugency, FC Beaumontois, AS Boismorand, FC Briare, US Châlette, US Turcs Châlette, USM Chanteau, ES Loges et Forêt, CJF Fleury les Aubrais, FC Jouy le Potier, SC Le Malesherbois, FC Meung/Loire, USM Montargis, Escale Orléans, AEF 45, C. Deportivo Espagnol Orléans, BRGM Orléans, Cenabum FC, Orléans Futsal, U. Portugaise Orléans, USOPO Cheminots Orléans, US2O Loire et Trézée, SL Paucourt, Pithiviers Football Loisir, E. Pithivérienne-Dadonville, FC Semoy, SS Sermaises, AS St Benoît/Loire, FC St Denis en Val, SC Orléans Futsal

- **Clubs représentés par pouvoir** :

US St Cyr en Val (CSM Sully/Loire) et FC St Jean le Blanc (CSM Sully/Loire)

Intervention du Président Benoît LAINE :

« Mesdames, Messieurs, Chers amis, avant de débiter cette Assemblée Générale, je vais donner la parole, pour le mot de bienvenue à :

Mr Serge MERCGADIE maire de DAMPIERRE en BURLY qui nous reçoit cette année et qui a mis à notre disposition et gracieusement cette magnifique salle,

Mr Pascal LEBLANC, Président du club de DAMPIERE en BURLY.

Mais auparavant, je tiens à remercier de leur présence :

Mr Aymeric LACOMBE représentant de l'UNSS

Mr Antonio TEIXEIRA, Président de la Ligue Centre Val de Loire,

Je me dois aussi de présenter les absences excusées de :

Mr Marc GAUDET Président du Conseil Départemental

Mr Alain BOYER, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif,

Monsieur le Maire, je vous donne la parole. »

Interventions de Monsieur Serge MERCADIE, Maire de Dampierre en Burly

Monsieur Serge MERCADIE exprime sa satisfaction de recevoir dans cette superbe salle, les représentants du football départemental, présente sa ville en insistant sur sa forte implication associative et souhaite à l'Assemblée d'excellents travaux.

Intervention de Monsieur Pascal LEBLANC, Président du club US Dampierre en Burly

Monsieur Pascal LEBLANC se réjouit d'accueillir à Dampierre en Burly les représentants du District et l'ensemble de ses collègues Présidents et dirigeants de clubs et présente son club : US Dampierre en Burly.

Conformément aux dispositions de l'article 19 des Statuts du District, le quorum statutairement exigé étant atteint : 62 votants sur 95 (65,26 %), représentant 451 voix sur 636 (70,91 %), l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée ouverte par le Président Benoît LAINE.

Le Directeur Administratif, Jean-Luc MATHIEU précise les modalités d'usage des boitiers électroniques qui seront utilisés pour chacune des résolutions de vote au cours de cette Assemblée Générale et rappelle que les scrutins sont effectués à la majorité des suffrages valablement exprimés.

1) Adoption du Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 30 septembre 2022 à Patay

Le Procès-Verbal paru sur le site Internet du District le 12 octobre 2022 **est adopté sans remarque à la majorité des suffrages exprimés :**

- Voix Pour : 84,28 %
- Voix Contre : 0 %
- Abstention : 15,72 %

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

2) Allocution du Président Benoît LAINE

« Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Tout d'abord, je salue celles et ceux que je n'ai pas rencontrés avant le début de cette Assemblée.

Mais avant toute chose et comme chaque année, je vous demande quelques instants de recueillement pour la mémoire de toutes celles et ceux qui nous ont quittés, dirigeants, joueurs, membres de clubs et leurs familles.

Pour eux, je souhaite comme cela se fait dans le monde sportif une minute d'applaudissements. Merci pour eux.

Je vous remercie d'avoir répondu présent à notre Assemblée Générale. Je vous souhaite donc la bienvenue à DAMPIERRE en BURLY en ce début de saison 2023-2024.

La saison 2022/2023 a pu se dérouler pratiquement normalement, une seule journée a dû être reportée en raison des conditions atmosphériques. En début de saison dernière, en raison de la pénurie d'essence nous avons décidé de reporter les compétitions de jeunes. Cette décision a été diversement commentée, en particulier sur les réseaux sociaux. Nous avons pris une décision, elle est ce qu'elle est et nous ne ferons jamais l'unanimité.

Sur le plan sportif, félicitations aux équipes qui ont terminé en tête de leur championnat.

J'adresserai mes félicitations plus particulièrement aux équipes U13 Garçons de Saran et U13 Féminines de Lorris qui se sont qualifiées pour la phase nationale du Festival Foot U13 Pitch 2023 qui s'est déroulée à Capbreton les 3 et 4 juin 2023. Ils ont dignement représenté la Ligue Centre Val de Loire et le District du Loiret de Football.

La FFF a lancé l'opération Toutes Foot, un dispositif fédéral visant à développer la pratique féminine, renforcer la place des femmes dans le football et dynamiser le projet club dans toutes ses dimensions. Dans le Loiret plus de vingt ont participé à cette opération ce qui prouve le dynamisme du football féminin dans notre District.

Le lauréat au niveau départemental de cette opération a été le club de l'USM Saran. Mais celui-ci ne s'est pas arrêté là puisqu'il a été également désigné comme vainqueur au niveau régional. Ainsi ce club a été récompensé par une journée passée à Clairefontaine. Toutes nos félicitations au pôle féminin de l'USM Saran.

Les incivilités

Je vais commencer par évoquer les incivilités sur et en dehors des terrains. Pour la saison 2022/2023, 3065 avertissements ont été distribués contre 2793 pour la saison précédente, soit une augmentation de 9,73 %.

En ce qui concerne les exclusions, saison 2022/2023 nous en comptabilisons 297, lors de la saison précédente le chiffre d'exclusions était de 212, soit une hausse de 40 %.

Je vous rappelle que vous avez voté en 2021 pour la licence à points qui a été mise en place au début de la saison 2022/2023. Je vais vous communiquer quelques chiffres de la saison.

173 personnes du District ont perdu des points.

25 personnes licenciées dans un club du District n'ont plus de points.

Sur ces 25 personnes, 8 licenciés ont perdu des points lors de compétitions régionales. A noter que parmi ces 8 personnes nous trouvons 3 dirigeants et 5 joueurs.

Pour les compétitions du District, nous avons 4 dirigeants et 12 joueurs qui n'ont plus de points.

Je ne sais pas ce que vous inspirent ces éléments chiffrés, mais on ne peut que constater une dérive de la violence sur nos terrains de football.

Pour mémoire je rappelle qu'un arbitre du District a été frappé par un joueur lors d'une rencontre de Coupe du Loiret. Merci à ce dernier d'avoir continué à officier. Nous avons également dû faire face à des comportements inappropriés de parents de jeunes joueurs lors de plateaux U11.

Nous savons très bien qu'il se passe beaucoup d'évènements qui n'ont pas lieu d'être sur un terrain de football et pour lesquels nous ne sommes pas informés

La licence à points a été instituée dans le but de faire que la violence diminue. La première saison de l'application de cette mesure nous montre le contraire.

Je tiens à rappeler également que la licence à points prend dans son champ d'application les faits relevant d'actes incivils, violents ou manquements à l'éthique sportive avant, pendant et après les matchs.

On ne peut qu'espérer que pour la saison 2023/2024 la tendance s'inverse. Je trouve personnellement qu'il est lamentable que des dirigeants n'aient plus de points. Quel exemple !!

En ce qui concerne l'arbitrage, Fabrice LEMEUR notre CTDA interviendra tout à l'heure pour vous présenter le bilan de la saison 2022/2023.

Les licences

En ce qui concerne le nombre de licenciés, celui-ci est, à ce jour, en progression par rapport à la saison dernière de 1,26%. En fin de saison nous étions à 20 136 licences.

Les pertes de licences les plus significatives se trouvent au niveau des seniors garçons -4% soit 153 licenciés et toujours en garçons dans les catégories U18 et U19 – 12% soit 94 licenciés.

Une autre diminution importante à mes yeux se situe au niveau du football d'animation féminin – 14% soit une perte de 79 licenciées.

Cependant nous pouvons être satisfaits de l'augmentation pour les catégories U12 à U16 en garçons, ce qui représente 389 licenciés supplémentaires.

A l'énoncé de ces chiffres, il convient de relancer le football d'animation pour les jeunes filles. Espérons que la Coupe du Monde Féminine aura quelques effets positifs.

Pour les seniors garçons, la tendance à la baisse se confirme chaque année née. Une réflexion est à entreprendre pour inverser cette tendance. Dans un premier il convient de savoir pourquoi des joueurs arrêtent le football de compétition. Une réforme des championnats est peut-être nécessaire. Nous devons tous ensemble y réfléchir.

Il ne faut pas trop noircir le tableau et ce pour les arbitres où nous enregistrons une augmentation significative du nombre de ces derniers (Fabrice y reviendra un peu plus tard)

L'aide au football amateur

Pour la saison 2023-2024 qui vient de débiter, un rappel à vous les clubs, les bons d'achat NIKE sont renouvelés. Vous avez jusqu'au 31 octobre 2023 pour en bénéficier. Ces bons d'achat ont une valeur se situant entre 350€ et 950€.

De même l'opération Pass 'Sport, pour les jeunes de 6 à 17 ans et bénéficiant de l'ARS est reconduite ainsi que l'opération Y'EPS.

En ce qui concerne l'opération Pass 'Sport, aujourd'hui beaucoup de dossiers sont bloqués en raison de l'absence de l'attestation d'affiliation de votre club pour la saison 2023/2024. Je vous invite donc à vérifier si vous avez bien communiqué cette attestation.

Le FAFA

La Fédération Française de Football a fait de l'accompagnement de ses clubs et de leurs collectivités l'une de ses priorités. Elle apporte chaque année un support économique à leurs projets de développement et de structuration.

Pour la saison 2022/2023 ont ainsi été financés au niveau du territoire national :

690 Projets de création ou de mise en conformité d'installations sportives cofinancés par le FAFA en 2022-2023

174 Emplois créés en 2022-2023 avec le soutien du FAFA

20 000 Bons de formation éducateur(trice)s financés en 2022-2023

76 Véhicules Volkswagen financés via le volet Transport

Pour la saison 2023-2024, le niveau de soutien au football amateur restera élevé et représentera 37% des ressources fédérales, soit une enveloppe de 97,4 M€ dont près de 16 M€ dédiés exclusivement au Fonds d'aide au football amateur (FAFA).

La répartition :

- *FAFA Équipements Clubs Collectivités : 6,8 M€*
- *FAFA Équipements Liges et Districts : 750 000 €*
- *FAFA Équipements nouvelles pratiques (terrains Beach Soccer, Futsal, Foot5) : 1,5 M€*
- *FAFA Transport (mini bus) : 1,2 M€*
- *FAFA Formation : 2,6 M€*
- *FAFA Emploi : 3,1 M€. Afin de permettre des projets d'embauches en ce début de saison, le dispositif avait été lancé dès février 2023. L'enveloppe dédiée est désormais épuisée.*

En ce qui concerne la Ligue Centre Val de Loire, pour la saison 2023/2024, au niveau des équipements ont été validés pour le District du Loiret les dossiers des clubs de Saint Martin d'Abbat pour l'éclairage et le terrain des Bordes pour la mise aux normes au niveau de la sécurité.

Pour les équipements, il restait ainsi dans l'enveloppe régionale 167 200€.

Les dossiers de transport, aucun dossier de clubs du Loiret, 3 d'entre eux ont été validés pour un montant de 38 600€. Il restait alors 5 dossiers à financer pour un montant de 89 600€.

Lors du Comité Directeur de Ligue du 12/09/2023, nous avons décidé de répondre favorablement à ces 5 dossiers transport en transférant du budget Équipements le montant de ces 5 véhicules.

Pour les véhicules, je vous rappelle que vous pouvez désormais vous procurer des véhicules d'une marque autre que Volkswagen.

Les nouvelles pratiques.

Dans le cadre du plan Performances 2024 de la Fédération Française de Football, nous avons, nous les Districts, l'objectif de développer le football loisir via les nouvelles pratiques entre autres (Futnet et le Football en marchant).

Parallèlement à ces nouvelles pratiques nous devons, bien entendu, continuer à développer le futsal et le football féminin.

A notre niveau, nous allons au cours de cette saison mener des actions pour faire pratiquer le football en marchant et le futnet. Le développement des nouvelles pratiques entre dans les contrats d'objectifs qui nous sont fixés par la LFA.

La LFA nous a signifié, par courrier en juillet 2023, que dans le Loiret le football féminin et le football loisir devaient être des objectifs prioritaires pour les saisons prochaines. Je compte sur vous pour votre implication pour le développement de ces pratiques.

Les Jeux Olympiques 2024

Les Jeux 2024 à Paris seront un événement exceptionnel puisque cela fait un siècle qu'ils ne sont pas déroulés en France.

La Fédération par l'intermédiaire de Laura GEORGES a déjà travaillé sur la mise en place d'un plan fédéral qui fera en sorte que c'est tout le football, qui sera associé à cet événement majeur des Jeux olympiques. Il faut que dans nos territoires, puisque nous aurons des stades un peu partout en France, l'énergie des Jeux olympiques diffuse dans nos territoires et qu'ils soient l'occasion pour des jeunes garçons, pour des jeunes filles, de venir ensuite dans nos clubs, que nous en tirions une dynamique.

Un logo spécifique intitulé « Le football entre en jeu » va voir le jour. Un football pour tous : la famille, les parents, pour les personnes en situation de handicap, un football santé.

Les services civiques

Pour cette saison, nous avons droit pour le District du Loiret à 64 contrats de service civique.

Etant donné les nombreuses demandes reçues, nous avons dû faire des arbitrages en essayant de satisfaire au mieux tous les clubs.

A ce jour :

- *9 contrats volontaires en service civique validés par l'ASP*
- *4 en attente de validation*
- *2 contrats établis en attente de signature par les intéressés*
- *11 dossiers traités mais en attente d'instruction définitive (documents manquants)*

Soit au total 26 dossiers sur 64 potentiels.

Vous avez une liste de documents à fournir, il est inutile de nous envoyer un dossier si des pièces sont manquantes. Nous ne pouvons pas transmettre un dossier incomplet. Je vous remercie de fournir un effort en ce sens. A ce jour nous avons reçu un seul dossier complet dès le premier envoi.

Je vous rappellerai Mesdames et Messieurs les Présidents combien il est important de valoriser vos bénévoles en nous adressant des demandes de médailles pour toutes ces personnes qui travaillent souvent dans l'ombre au sein de vos clubs.

J'aurai une attention particulière, pour nos arbitres qui ont une tâche ô combien difficile. Mesdames et Messieurs les Présidents et les membres de vos clubs, vous êtes là pour aider ceux-ci dans leur tâche et les intégrer dans vos clubs.

Un remerciement également pour tous les élus de nos communes, qui font l'objet de sollicitations de la part de vos clubs et qui font le maximum pour répondre à vos attentes.

Je tiens à remercier également tous nos partenaires institutionnels et privés qui nous accompagnent.

Enfin, je n'oublierai pas l'ensemble du Personnel Administratif et technique de notre District.

Vous, les salariés administratifs, mettez tout en œuvre pour que votre travail se rapproche le plus possible de l'excellence tout en étant au maximum disponible pour nos clubs en apportant des réponses à leurs interrogations ou soucis et ce dans le meilleur délai possible.

Vous les conseillers techniques, vous êtes vraiment au cœur de nos clubs pour leur apporter conseil, soutien et vos connaissances d'hommes de terrain.

Bien entendu je n'oublierai pas les membres du Comité Directeur ainsi que tous les membres des commissions qui accomplissent un travail remarquable

Je vous souhaite une très bonne saison 2023-2024 et vous remercie de m'avoir écouté et reste à votre disposition pour répondre à vos questions. Bonne assemblée générale à toutes et tous qui doit se dérouler dans un climat de sérénité et d'échange. »

3) Rapport moral de la saison 2022/2023 présenté par Michel CASSEGRAIN, Secrétaire Général

« Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

Les rapports des Commissions Départementales ont été diffusés sur le site du District reflétant leurs activités pour la saison 2022/2023 en date du 14 septembre 2023.

Aussi, je vous propose quelques éléments statistiques retraçant, la saison passée.

Effectifs licenciés :

<i>Saison</i>	<i>Nombre de licenciés</i>	<i>%</i>
2022/2023	20.136	+ 1,25
2021/2022	19.888	+ 13,5
2020/2021	17.522	- 14,5 (Covid)
2019/2020	20.494	- 3,10 (Covid)
2018/2019	21.151	+ 3,00
2017/2018	20.527	- 1,13
2016/2017	20.762	+ 2,78
2015/2016	20.201	- 2,22
2014/2015	20.660	+ 7,27
2013/2014	19.259	- 0,20
2012/2013	19.301	

Comme vous pouvez le constater à l'écran, après deux saisons de régression qui s'explique aisément par la période de la Covid, l'effectif des licenciés du District est reparti fortement à

la hausse au cours de la saison 2021/2022 et a poursuivi sa progression, de manière moins significative la saison écoulée.

Effectifs clubs :

Saison	Nombre de clubs	%
2022/2023	101	+ 4,12
2021/2022	97	+ 4,30
2020/2021	93	- 11,43
2019/2020	105	- 2,78
2018/2019	108	- 6,08
2017/2018	115	- 1,71
2016/2017	117	

En termes du nombre de clubs, le constat commenté sur la diapositive précédente pour l'effectif des licenciés est similaire.

Synthèse de l'activité des Commissions :

Pour revenir sur l'activité des Commissions Départementales, et sans vouloir rentrer dans le détail, je tiens à synthétiser le travail permanent qui les a animées tout au long de cette saison 2022/2023.

Commission Coupes et Championnats et Calendriers

. 8 Membres

. 40 réunions tous les jeudis pour gérer l'ensemble des compétitions de toutes les catégories confondues, articulées essentiellement autour :

- de l'enregistrement des résultats et forfaits tant en championnats qu'en coupes,
- du traitement des réserves et réclamations,
- du suivi des joueurs suspendus,
- de la gestion des reports de matches (terrains, dates, horaires)
- de la gestion des intempéries
- des tirages des différentes coupes départementales

- ...

Commission de Discipline (Commission indépendante)

- . 9 Membres + 2 instructeurs (1 titulaire et 1 suppléant)
- . 38 réunions – 490 dossiers
- . 42 auditions
- . 11 dossiers en instruction

Il est regrettable de constater de trop nombreuses dérives, qu'elles aient lieu sur le terrain ou en dehors (insultes, menaces, intimidations, ...) et qui affectent de plus en plus les catégories de jeunes.

Commission d'Appel Disciplinaire (Commission indépendante)

- . 9 Membres
- . 7 réunions

Commission d'Appel Général

- . 6 membres
- . 6 dossiers

Commission des Terrains et Infrastructures

- . 9 membres
- . 43 Visites de terrains

A noter le travail énorme réalisé cette saison par les membres de cette commission pour une mise à jour du fichier de l'ensemble des infrastructures et des terrains du Loiret au 30 juin 2023.

Commission des Délégués

- . 8 membres
- . 9 délégués (dont 3 ont été promus au niveau régional) ont couvert l'ensemble des matchs de D1 soit un total pour la saison de 178 matchs.

Commission de Promotion de l'Arbitrage

- . 9 membres
- . 4 réunions décentralisées pour la formation des tuteurs et référents.

Soulignons le remarquable travail réalisé par Fabrice Le Meur (Conseiller Technique Départemental en Arbitrage) dans les clubs dans sa démarche de recrutement d'arbitres au bénéfice des clubs.

Pôle Jeunes et Techniques

- . 25 membres
- . 7 classes Foot + un rassemblement annuel
- . actions sur les U13, U14, U15 et U19 (Préformation)
- . actions sur les U7, U9 et U11 (Animation)
- . organisation du Challenge U11, des Festivals U12 et U13 + Plateaux de Noël

Commission Féminisation + Commission Nouvelles Pratiques

- . 12 membres
- . Diverses opérations TOUTES FOOT + MAMAN VESTIAIRES

. Licences Féminines : 10% des licenciés du District

District

. 127 bénévoles

Rappel des manifestations organisées par le District :

- Finales Départementales à Meung sur Loire – Chaingy – Huisseau sur Mauves et Baule
- ASPTT Orléans : Challenge U11/U11 F
- Dampierre : Festival U13/U13 F et finale départementale U13 + rassemblement des Sections Sportives
- Ferrières : Festival U12 et finale consolante U13

- JND à Saran

- ½ finale du Championnat National U19 au Stade de la Source à Orléans

Notons enfin le parcours des U19 de Saran en Coupe Gambardella Crédit Agricole et celui du club Orléans Futsal pour son parcours en Coupe de France et son accession en D2.

Conclusion

Ce rapport moral retrace l'activité de l'ensemble des commissions du District du Loiret en toute objectivité pour la saison 2022/2023.

Je tiens à remercier l'équipe du District (techniciens et administratifs) ainsi que tous les bénévoles pour leur travail, disponibilité à servir le football Départemental.

Les Elus que nous sommes restent à votre écoute et sont à votre service.

Je vous remercie de votre attention et bonne saison ».

Le rapport moral est adopté à la majorité des suffrages exprimés :

- Voix Pour : 91,30 %
- Voix Contre : 3,62 %
- Abstention : 5,08 %

4) Examen des comptes de la saison 2022/2023

a) Présentation de Mr Rémi PRUNIER : Cabinet Comptable ORCOM

Rémi PRUNIER présente et commente sous forme de diaporama l'arrêté des comptes du District arrêté au 30 juin 2023 :

2022/2023



District de Football du Loiret

Présentation de vos principaux indicateurs financiers

orcom

Expertise Comptable Audit & Conseil

AG du 29 septembre 2023

Comptes clos le 30 juin 2023

District de Football du Loiret

2022/2023

VOTRE ASSOCIATION EN QUELQUES CHIFFRES

Pdts d'
Exploit.

683 k€



+25,8%
Hausse de 140 k€



FONDS PROPRES

554 k€



EFFECTIF

6
pers.

RÉSULTAT
35 949 €

TRÉSORERIE
371 k€



PRODUITS D'EXPLOITATION

	2022/2023	2021/2022	Évolution
Subventions, Mécénats, FFF et Ligue	305 151€	260 277€	+44 874€
Cotisations des adhérents	5 850€	5 790 €	+60€
Abandons de frais par les bénévoles	32 246€	13 006€	+19 240€
Prestations vendues	269 471€	216 151€	+53 320€
Reprises sur provisions	8 813€	8 276€	+537€
Engagements et divers	60 980€	39 100€	+21 880€
Total	682 511€	542 600€	+139 911€

DISTRICT DE FOOTBALL DU LOIRET - AG du 29 septembre 2023

PRODUITS D'EXPLOITATION (DÉTAIL)

Détail des financements	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2020	30/06/2019
Ligue CVL	197 517,00€	166 421,00€	169 070,00€	188 389,00€	196 080,28€
FFF	40 384,00€	29 414,24€	29 019,40€	31 533,87€	33 788,84€
ANS	19 000,00€	20 000,00€	20 000,00€	22 000,00€	22 000,00€
Conseil Départemental	29 450,00€	29 900,00€	29 900,00€	29 900,00€	29 900,00€
Service civique	0,00€	1 800,00€	860,00€	1 033,33€	1 920,00€
CAP ASSO	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	-5 087,50€
Fonds de solidarité (URSSAF)	0,00€	0,00€	72 538,00€	0,00€	0,00€
Mécénat (partenaires privés)	18 800,00€	12 742,00€	12 600,00€	41 841,92€	35 730,66€
TOTAL	305 151,00€	260 277,24€	333 987,40€	314 698,12€	314 332,28€

DISTRICT DE FOOTBALL DU LOIRET - AG du 29 septembre 2023

CHARGES EXTERNES (DÉTAIL)

	2022/2023	2021/2022	Évolution	
Fournitures consommables	54 889 €	29 409 €	+25 480 €	+86,6%
Loyers de crédits-bails	7 404 €	5 467 €	+1 937 €	+35,4%
Locations, Charges locatives	2 697 €	4 370 €	-1 673 €	-38,3%
Entretien, Réparations	17 870 €	15 750 €	+2 120 €	+13,5%
Primes d'assurance	4 177 €	4 105 €	+72 €	+1,8%
Personnel mis à disposition	41 836 €	51 594 €	-9 758 €	-18,9%
Intermédiaires et honoraires	11 802 €	10 045 €	+1 757 €	+17,5%
Informations et communications	4 807 €	1 250 €	+3 557 €	+284,6%
Déplacements, Réception	176 783 €	141 703 €	+35 080 €	+24,8%
Frais postaux, Télécom.	4 648 €	4 830 €	-182 €	-3,8%
Frais bancaires	1 385 €	1 910 €	-525 €	-27,5%
Autres services extérieurs	2 415 €	1 517 €	+898 €	+59,2%
TOTAL	330 710 €	271 951 €	+58 759 €	+21,6%

DISTRICT DE FOOTBALL DU LOIRET - AG du 29 septembre 2023

IMPÔTS ET TAXES

2022/2023 16 432 €

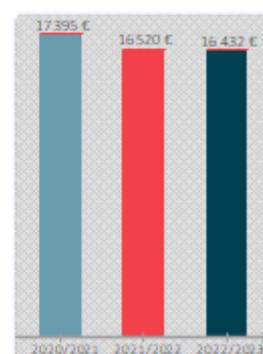
2021/2022 16 520 €



-0,5%

-88 €

Produits d'exploitation = 25,8%



DISTRICT DE FOOTBALL DU LOIRET - AG du 29 septembre 2023

CHARGES DE PERSONNEL

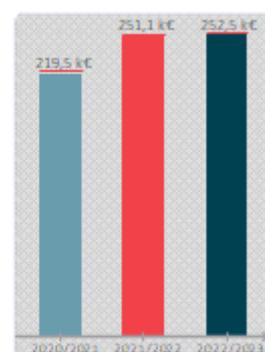
2022/2023 252 514 €

2021/2022 251 086 €



+0,6%

+1 428 €

Produits d'exploitation \approx 25,8%

DISTRICT DE FOOTBALL DU LOIRET - AG du 29 septembre 2023

SYNTHÈSE DES CHARGES

	2022/2023	2021/2022	Évolution
Charges de fonctionnement	386 541 €	322 765 €	+19,76%
Impôts et taxes	16 432 €	16 520 €	-0,5%
Charges de personnel	252 514 €	251 086 €	+0,6%
Charges financières	388 €	499 €	-22,2%
Charges exceptionnelles et IS	35 €	200 €	-82,5%
Total	655 910 €	591 070 €	+17,97%

DISTRICT DE FOOTBALL DU LOIRET - AG du 29 septembre 2023

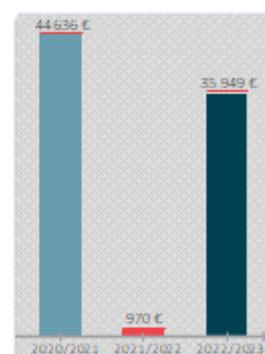
RÉSULTAT DE L'EXERCICE

2022/2023 35 949 €

2021/2022 970 €



+34 979 €

Produits d'exploitation \approx 25,8%

DISTRICT DE FOOTBALL DU LOIRET - AG du 29 septembre 2023

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

	2022/2023	2021/2022
Résultat d'exploitation	27 024 €	-47 771 €
Résultat financier	1 629 €	407 €
Résultat courant	28 653 €	-47 363 €
Résultat exceptionnel	7 296 €	48 430 €
Résultat de l'exercice	35 949 €	970 €

DISTRICT DE FOOTBALL DU LOIRET - AG du 29 septembre 2023

VOTRE BILAN

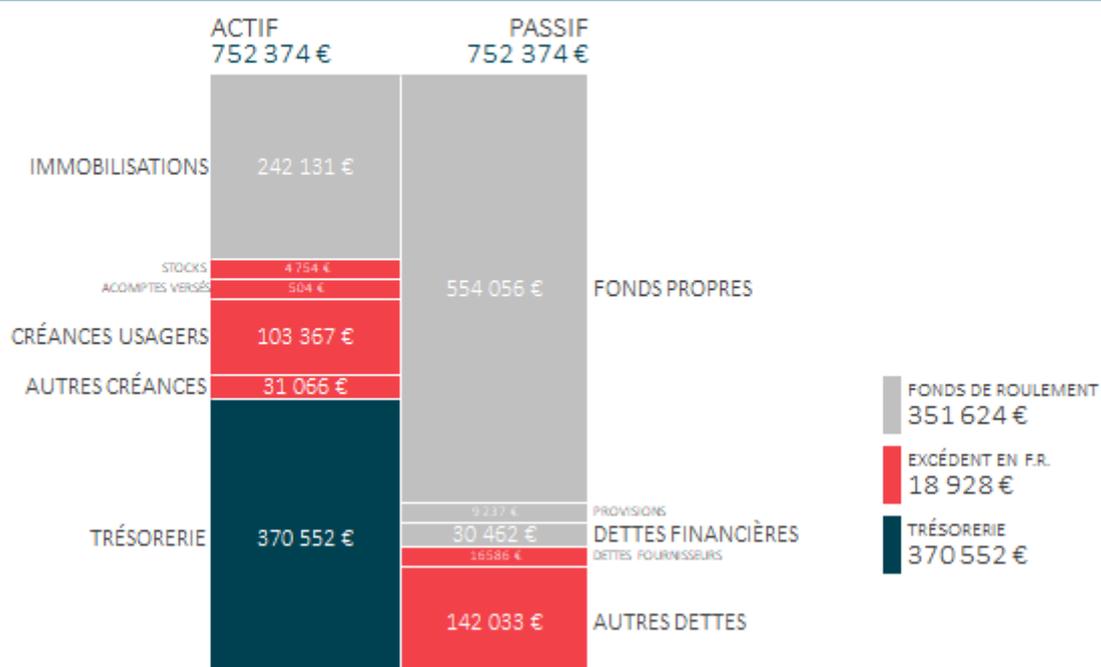
au 30/06/2023

DISTRICT DE FOOTBALL DU LOIRET - AG du 29 septembre 2023

District de Football du Loiret

2022/2023

BILAN AU 30/06/2023



DISTRICT DE FOOTBALL DU LOIRET - AG du 29 septembre 2023

b) **Rapport du Commissaire aux Comptes : Mr Pascal HOENS – SAS CGR-AUDIT**

Pascal HOENS présente le rapport établi concernant le District de Football du Loiret pour l'exercice clos le 30 juin 2023 :



commissaire
aux comptes

SAS CGR AUDIT

Audit, Conseil, Expertise



Cabinet Gilles Royer

Expertise & Audit

*Mr Gilles Royer
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Diplômé de l'ESC de Montpellier*

DISTRICT DU LOIRET DE FOOTBALL

16, avenue des Droits de l'Homme
BP 2931
45 029 ORLEANS CEDEX 1

_

Exercice du 1er Juillet 2022 au 30 juin 2023

Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les Comptes annuels

SAS CGR AUDIT - 1 Rue Champollion - 18000 BOURGES - SIRET : 814 574 984 00013
Tél : 02 48 70 47 60 - Fax : 02.48.68.01.77 - Port. : 06.88.24.45.59 - e-mail : cgr-audit@protonmail.com
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre

DISTRICT DU LOIRET DE FOOTBALL

Siège social : 16, avenue des Droits de l'Homme
BP 2931
45029 Orléans CEDEX 1

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DISTRICT DU LOIRET DE FOOTBALL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Juillet 2022 à la date de l'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Règles et principes comptables :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans l'Annexe des comptes, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables :

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'Association décrites dans l'annexe concernant la détermination des provisions pour risques et charges, des produits à recevoir ainsi que l'évaluation des créances clubs et des produits constatés d'avance sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité de direction et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son activité, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

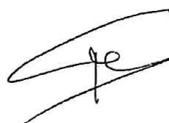
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bourges, le 26 Septembre 2023

SAS CGR AUDIT représentée par
Mr Gilles ROYER



c) Approbation des comptes présentés

Les comptes ainsi présentés sont soumis au vote et **sont adoptés à la majorité des suffrages exprimés :**

- Voix Pour : 91,63 %
- Voix Contre : 4,88 %
- Abstention : 3,49 %

(Annexe 1).

d) Approbation des conventions réglementées

Les conventions réglementées présentées par Pascal HOENS (cabinet CGR AUDIT – Commissaire aux Comptes) **sont adoptées à la majorité des suffrages exprimés :**

- Voix Pour : 83,33 %
- Voix Contre : 4,00 %
- Abstention : 12,67 %



commissaire
aux comptes

SAS CGR AUDIT

Audit, Conseil, Expertise



Cabinet Gilles Royer

Expertise & Audit

*Mr Gilles Royer
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Diplômé de l'ESC de Montpellier*

DISTRICT DU LOIRET DE FOOTBALL

16, avenue des Droits de l'Homme
BP 2931
45 029 ORLEANS CEDEX 1

_

Exercice du 1er Juillet 2022 au 30 juin 2023

Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les conventions réglementées

SAS CGR AUDIT - 1 Rue Champollion - 18000 BOURGES - SIRET : 814 574 984 00013
Tél : 02 48 70 47 60 - Fax : 02.48.68.01.77 - Port. : 06.88.24.45.59 - e-mail : cgr-audit@protonmail.com
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre

DISTRICT DU LOIRET DE FOOTBALL

Siège social : 16, avenue des Droits de l'Homme
BP 2931
45029 Orléans CEDEX 1

Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 30 juin 2023

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

1) Remboursement des frais de déplacement des administrateurs

Personnes concernées :

L'ensemble des membres du Comité directeur

Modalités :

Au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2023, les frais de déplacement des membres du Comité directeur se sont élevés à 12 428,21 €. Ils ont fait l'objet d'un abandon total par les bénéficiaires.

2) **Mises à disposition de personnel**

Personnes concernées :

Monsieur Benoit LAINE Président du District du Loiret et Membre du comité directeur de la Ligue du Centre-Val de Loire

Modalités :

La Ligue du Centre-Val de Loire de Football a mis à disposition sur l'exercice 2022-2023 :

- Un employé dont la mission est d'apporter un soutien aux recrutements des arbitres, monsieur Fabrice LEMEUR
- Un technicien, monsieur Marc MAUFROY

Ces mises à disposition s'achèveront à l'issue de la saison sportive 2022-2023 soit le 30 juin 2023.

Suite à ces mises à disposition la Ligue du Centre-Val de Loire a facturé à votre association 32 554.17 €.

Fait à Bourges, le 26 Septembre 2023

SAS CGR AUDIT représentée par
Mr Gilles ROYER



e) **Affectation du Résultat**

Sur proposition du Président, l'Assemblée Générale **approuve à la majorité des suffrages exprimés l'affectation du résultat au compte « Report à nouveau » :**

- Voix Pour : 89,73 %
- Voix Contre : 6,85 %
- Abstention : 3,42 %

5) Remise des médailles de reconnaissance

Le Président remet aux lauréats la médaille de reconnaissance décernée par le District du Loiret :

Reconnaissance BRONZE DISTRICT
Pascal FOREAU (US Darvoy)
Anne-Marie POUMOT (US Cepoy Corquilleroy)
Hasan TUNCER (US Cepoy Corquilleroy)
Joël BRIAIS (US Dampierre en Burly)

Reconnaissance ARGENT DISTRICT
Christian GIROUX (CO Chilleurs aux Bois)

6) Approbation des Comptes Prévisionnels de la saison 2023/2024 : Eric JOUBERT, Trésorier Général

Le Trésorier Général explique la conception du budget prévisionnel du District pour la saison 2023/2024.

Les comptes prévisionnels **sont approuvés à la majorité des suffrages exprimés par l'Assemblée :**

- Voix Pour : 92,15 %
- Voix Contre : 2,12 %
- Abstention : 5,73 %

(Annexe 2)

7) Examen des propositions de modifications des textes réglementaires

Le Directeur Administratif, Jean-Luc MATHIEU présente et commente les propositions de modifications du Règlement des Championnats (articles 1, 7 et 13), du Règlement des Coupes du Loiret (article 5) et du Règlement Annexe des Coupes Départementales (Coupes Sauvageau et Rollet).

Les modifications proposées aux articles ci-dessus référencés sont adoptées à la majorité des suffrages exprimés avec application immédiate :

- Voix Pour : 77,78 %
- Voix Contre : 12,92 %

- Abstention : 9,30 %

(Annexes 3, 4 et 5)

**8) Intervention de Fabrice LE MEUR, Conseiller Technique
Départemental en Arbitrage**

Fabrice LE MEUR, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage précise à l'appui du diaporama ci-dessous sa fonction et les actions qu'il mène au sein du District pour le développement, le recrutement et la fidélisation des arbitres dans les clubs.



Fabrice Le Meur
Conseiller Technique Arbitrage
DISTRICTS 28 ET 45
Développement & Promotion de l'arbitrage
Suivi & Formation des arbitres
Recrutement & Fidélisation
Coordinateur CDA – CDPA
Accompagnement des clubs
filemur@centre.fff.fr
06.59.35.24.34



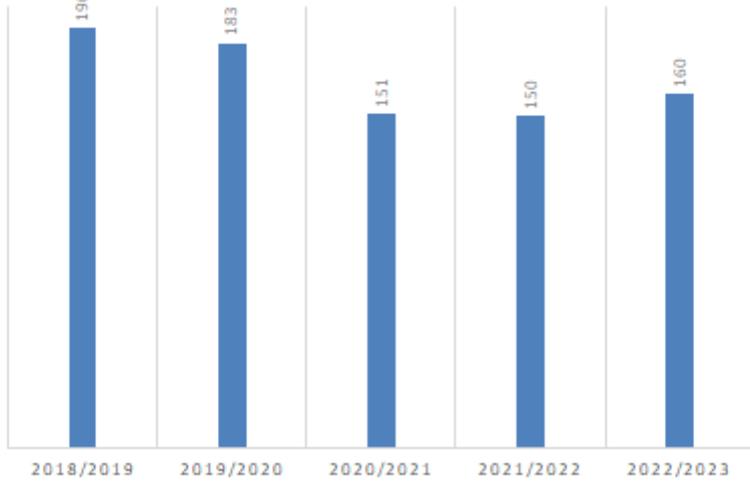
District du Loiret de football

Districts	2018 /2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Cher (18)	123	119	119	98	109
Eure-et Loir (28)	130	118	99	111	119
Indre (36)	127	122	109	101	96
Indre-et Loire (37)	195	180	164	176	178
Loir-et Cher (41)	135	128	117	116	119
Loiret (45)	190	183	151	150	160
TOTAL	900	850	759	752	781

- 119 arbitres en 5 saisons sur la Ligue

 **District du Loiret de football**

NOMBRE D'ARBITRES DANS LE LOIRET



**Au 29 septembre 2023
129 arbitres désignables**

 **District du Loiret de football**

Réforme du statut de l'arbitrage



Réforme du statut de l'arbitrage





Visite club du Conseiller Technique Arbitrage

10 Sensibilisations à l'arbitrage dans les clubs (U13 à U18)



Aider les clubs à se structurer en Arbitrage

Accompagnement des clubs en infraction avec le Statut de l'Arbitrage

11 clubs de District et 12 clubs de Ligue

Suivi et Formation des référents arbitres

Suivi et Formation des arbitres des clubs



Les Formations Initiales à l'Arbitrage (FIA)

23 au 25 octobre 2023 (Internat : spéciale mineurs et féminines)

27 au 29 octobre 2023 (Internat : spéciale majeurs masculins)

10, 17 et 24 février 2024 (Lieu à déterminer dans chaque district)

23 au 25 avril (Internat mixte : ne compte pas pour le statut de l'arbitrage)



CENTRE-VAL DE LOIRE



District du Loiret de football

9) Intervention du Directeur Technique Régional : Jérôme MONOT

Jérôme MONOT, Directeur Technique Régional présente, à l'appui du diaporama ci-dessous et de quelques vidéos, le Pôle DAP (Développement et Animation des Pratiques), le Pôle Formation et la Rentrée du Foot 2023.



Intervention Directeur Technique Régional

01

Pôle DAP (Développement et Animation des Pratiques)

02

Pôle Formation

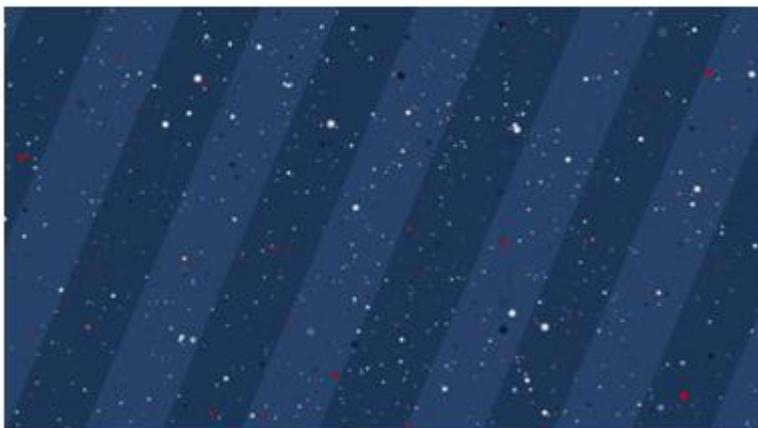
03

Rentrée du Foot 2023



« Foot Truck » 2023

01





Pôle DAP

01



Livraison rentrée 2023



U6

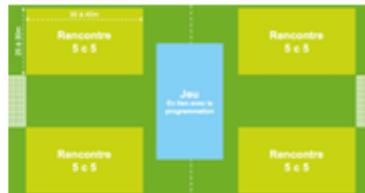
U7

PLAISIR ET PROGRESSION

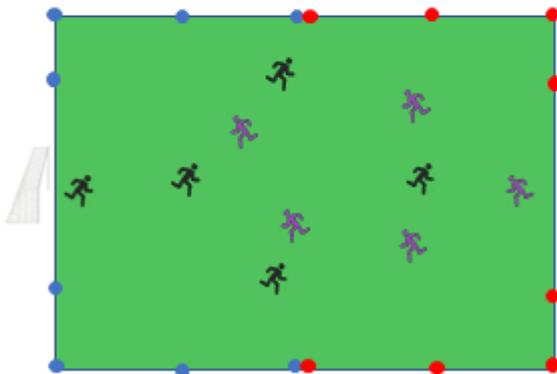


REFLEXION EN COURS : PRATIQUE DES U9

01



30 à 40 m x 20 à 30 m	10 terrains à 11
Zone à 5 mètres	9 terrains synthétiques : 30 à 40 m x 40 m
Max	20 m x 10 m
4 m x 1,5 m	Ligne des 10 mètres
10 ou 14	4 m x 1,5 m
30 minutes	14
40 minutes	30 minutes
	40 minutes



Pratique Sauvage
En foot à 8

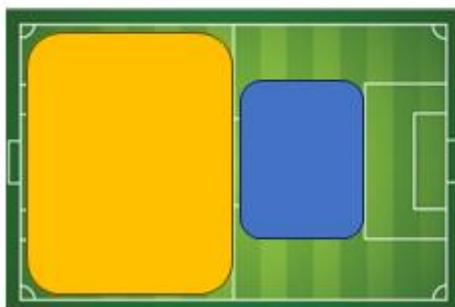




Quelle différence pour un enfant U9 de jouer en foot à 5 ou en foot à 8 ?



- 2 temps de 10' en 5c5
 - Terrain de 35m sur 25m
 - Terrain de 40m sur 30m
- 1 temps de 10' en 6c6
- 2 temps de 10' en 8c8
- 10 joueurs en capteurs



Joueur	Distance (m)	Possession (s)	Sprints	Sprint (dist.)	Passes	Tirs
N°13 VERT - GB	523,3	13	3	17,8	8	0
N°3 VERT	1351,1	38,6	13	137,9	22	3
N°13 BLEU - GB	477	12,2	1	12,1	6	0
N°2 VERT	717,2	9	4	29,1	12	0
N°5 VERT	1023,1	16	13	72,7	12	2
N°4 VERT	1224,4	35	18	146,7	13	7
N°2 BLEU	1052,6	62,2	13	98,5	16	4
N°3 BLEU	1154,6	14,2	12	100,5	12	5
N°5 BLEU	1158,9	11	6	56,8	6	1
N°4 BLEU	1065,4	9	10	84,4	18	1
	9747,8	220,2			125	23

FOOT
5

Moins de distance parcourue

Moins de ballons joués

Avec un joueur capté en plus
sur le terrain



Niveau enfant à
considérer

Rôle de l'éducateur

Responsabilité collective

Joueur	Distance (m)	Possession (s)	Sprints	Sprint (dist.)	Passes	Tirs
N°13 VERT	1148,2	15,001	14	218,5	5	2
N°3 VERT	1309,7	67,201	32	271,3	11	2
N°13 BLEU	1036	11,8	14	153,5	9	7
N°2 VERT	781,1	2,8	2	7,1	2	0
N°5 VERT	839,4	8,8	11	127,8	5	0
N°4 VERT	1244	23,2	24	230,8	11	5
N°2 BLEU	1101,9	48,8	21	177,7	6	4
N°3 BLEU	1107,5	13	12	197,3	3	2
N°5 BLEU	941	9,6	13	106,6	3	1
N°4 BLEU - GB	183,8	4,4	0	0	6	0
	9692,6	204,602			61	23

FOOT
8



La Nouvelle Filière de Formation 02



La Nouvelle Filière de Formation 02

1 Equipe = 1 éducateur

LA FILIÈRE DE FORMATION DES ÉDUCATEURS ÉVOLUE !
2 PARCOURS POSSIBLES
 Choisissez LE PARCOURS QUI VOUS CONVIENT !

Toutes les infos sur

DES CERTIFICATS DE FORMATIONS
des 15 ans

POUR TOUS LES NIVEAUX
TOUS PUBLICS

Enfants Jeunes Seniors

DES CERTIFICATS DIVERSIFIÉS

Théorie & Pratique

Développez et perfectionnez vos compétences sans en faire votre métier

PARCOURS BÉNÉVOLE

INITIATIONS FÉDÉRALES (IF)		CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS (CFI)		DIPLOMES FÉDÉRAUX (DF)
Équipe et intégrité	Foot en marchant	Seniors	Jeunes Seniors	Responsable Ecole de Football
Pratique Technique	100%	B2A-B2B	Qualifié de Foot	Coach Jeunes
Randi-Foot	Futsal	B2B-B2C	Préparateur Psychique	Coach Seniors
Foot Mixte	F4-Foot	B2-C2	Futsal	
Arbitrage	Accompagnateur d'Enjeu	Projet Club		
Self-Foot	Futsal			

Devenez éducateur, entraîneur ou entraîneur-entraîneur et faites de votre métier

PARCOURS PROFESSIONNEL

DE 8 À 12 ANS de formations indépendantes et complémentaires

Plus d'infos sur fff.fr/educateurs-entraîneurs



La Nouvelle Filière de Formation 02

PARCOURS BÉNÉVOLE



Equivalences jusqu'en 2027

ATTESTATIONS FÉDÉRALES (AF) 8h		CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS (CFI) 24h	32h	DIPLÔMES FÉDÉRAUX (DF)
Éthique et intégrité	Foot en marchand	Seniors	Beach Soccer	Responsable École de Football  161h30
Pratique féminine	FOOTS	U14-U19	Gardien de But	
Handi-foot	Futnet	U10-U13	Préparateur Physique	Coach Jeunes 116h00
Foot Adapté	Fit-Foot	U6-U9	Futsal	Coach Seniors 108h30
Arbitrage	Accompagnateur d'équipe	Projet Club		
Golf-Foot	Futsal			

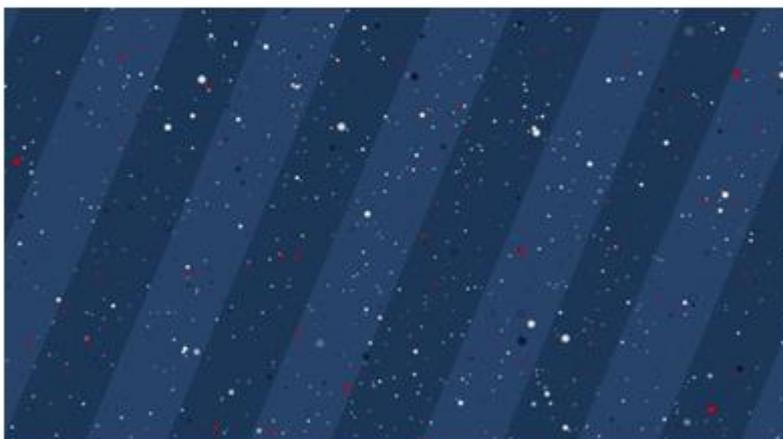
Informations
Foots Pluriels

Formations
Publics et pratiques

Formations
Spécifiques



Rentrée du Foot 2023 03



FESTIFOOT 2023
16 SEPTEMBRE 2023
COMPLEXE SPORTIF DES CRÉTEILLOIS À ST-DENIS DE LA RÉUNION

AU PROGRAMME : FOOT, FUTSAL, BEACH SOCCER, FUTSAL

U9, U11F, U11, U13F

LA RENTRÉE DU FOOT S'INVITE À FESTIFOOT 2023 !
Le thème de la rentrée de la LFL s'invite à la découverte de nouvelles pratiques pour une école de la Réunion de Foot 2023 !

- Village de la rentrée FFP
- Découverte des nouvelles pratiques
- Ateliers de la Ligue de Foot
- Introduction à l'arbitrage

Partenaires officiels de la Ligue de Foot de la Réunion

10) Intervention de l'Equipe Technique Départementale

Marc MAUFROY, Conseiller Technique Régional PPF présente les actions de détection menées dans le District, les actions de formation et le football à l'école.



PPF -> DETECTIONS

- U13
 - 6 Garçons au Pôle Espoirs
- U14
 - 11 Garçons en SELECTION REGIONALE
- U15
 - 2 Sélections :
 - 5 Garçons en U15 Elite
 - 5 Garçons en U15 Avenir

Réussite du Festival U12 (ESG)
 Réussite du Festival U13 (DAMPIERRE)



Assemblée Générale Ordinaire - 29/09/2023



13 SESSIONS : 221 EDUCATEURS FORMES



FMS : 7 SECTIONS
REUSSITE RASSEMBLEMENT SECTIONS A
DAMPIERRE



Assemblée Générale Ordinaire - 29/09/2023

11) Lieu de la prochaine Assemblée Générale

La prochaine Assemblée Générale du District aura lieu **le vendredi 27 septembre 2024 au Crédit Agricole de St Jean de Braye** si les travaux d'aménagement en cours sont réalisés ; à défaut, l'Assemblée Générale se déroulera dans l'agglomération Orléanaise.

12) Remise du chèque à SFD

Le Président Benoît LAINE remet comme à l'accoutumée aux représentants de l'Association SFD (Santé, Formation, Développement) un chèque de 2.000 € représentant une partie de la recette générée par l'organisation des finales des Coupes Départementales.

13) Interventions des personnalités

La parole est ensuite donnée à Antonio TEIXEIRA, Président de la Ligue Centre Val de Loire de Football.

*« Monsieur le Président du District du Loiret, Cher Benoit
Monsieur le Président du Club de l'US DAMPIERRE EN BURLY*

**Chers Collègues du Comité Directeur du District du Loiret,
Mesdames et Messieurs les Représentants des clubs, que vous soyez dirigeant, arbitre, joueur,
salarié,**

Chers amis,

Quel plaisir de se retrouver après une saison 2022/2023 qui a été palpitante dans son déroulement et indécise jusqu'au coup de sifflet final pour déterminer les champions et malheureusement les descentes de niveaux pour certains.

Le seul regret a été les incivilités et les agressions d'arbitres qui a terni l'image de notre football mais les sanctions ont été à la hauteur des faits car les Commissions de Discipline ont été intransigeantes.

Mon souhait et je l'espère est que pour cette nouvelle saison chacun ait pris de bonnes résolutions et que vous aiderez à combattre ces incivilités sur et en dehors des terrains.

*Mais nous ne pouvons pas non plus tout régler et nous avons besoin que chacun prenne ses responsabilités en excluant les fauteurs de troubles et ne pas attendre que la Ligue ou le District sévisse pour réagir. **Ce combat c'est notre combat à tous** et qu'avec l'application des nouvelles mesures la « Licence à points » et le « Bonus » cela nous aidera dans ce combat.*

Je tiens aussi à rappeler que la Ligue ou les Districts ne sont pas là pour s'immiscer dans la vie des clubs, ni prendre des décisions à la place de leurs dirigeants

Je tiens aussi à saluer la qualité, la richesse et la tenue des présentations auxquelles il nous a été donné d'assister.

Quelques points sur notre saison 2022/2023

*D'abord comment se comporte notre Ligue ?
J'ai le plaisir de vous annoncer qu'elle va bien.*

En effet lors de notre élection je vous avais demandé de la patience ! et qu'il nous faudrait au moins six saisons avant de redresser notre Ligue et ses finances.

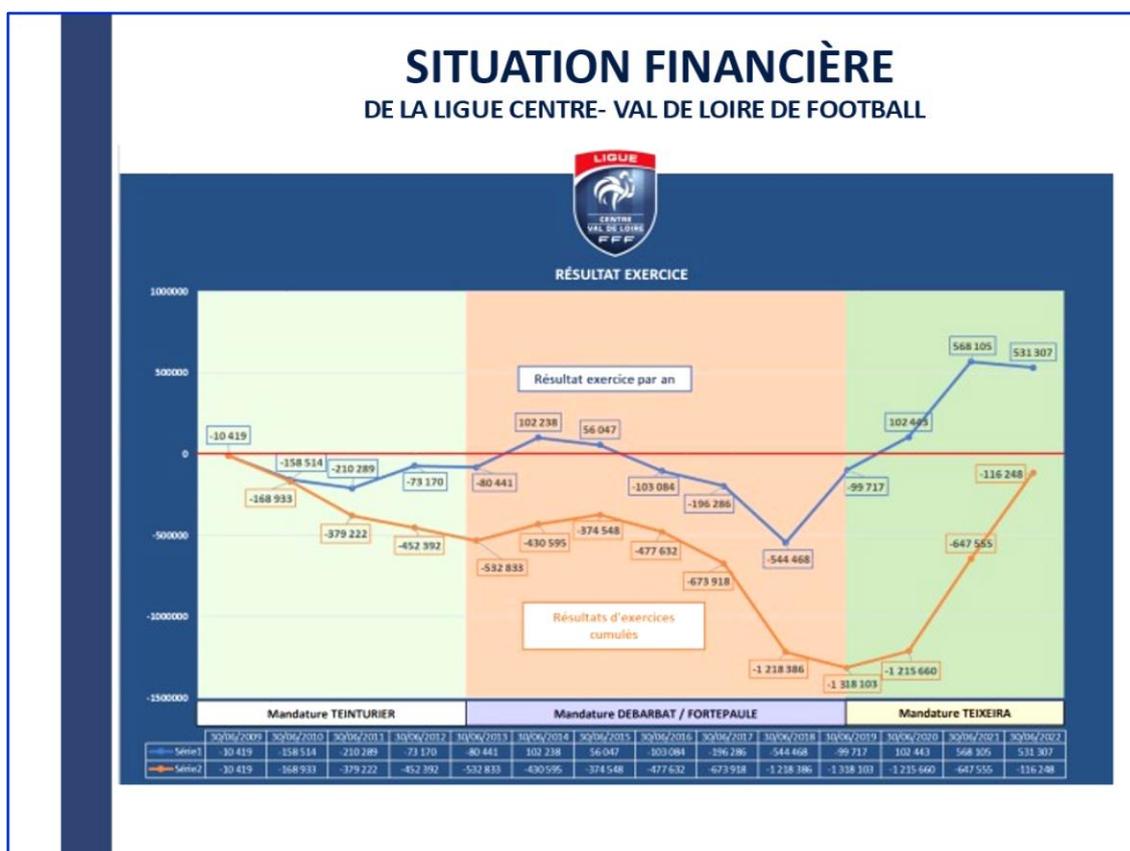
A force de persévérance, de rigueur et de nombreux ces efforts nous avons réussi et nous vous annoncerons ces bons résultats lors de notre Assemblée Générale du 27 octobre prochain.

Je tiens à remercier les élus qui se sont impliqués dans ce projet ambitieux !

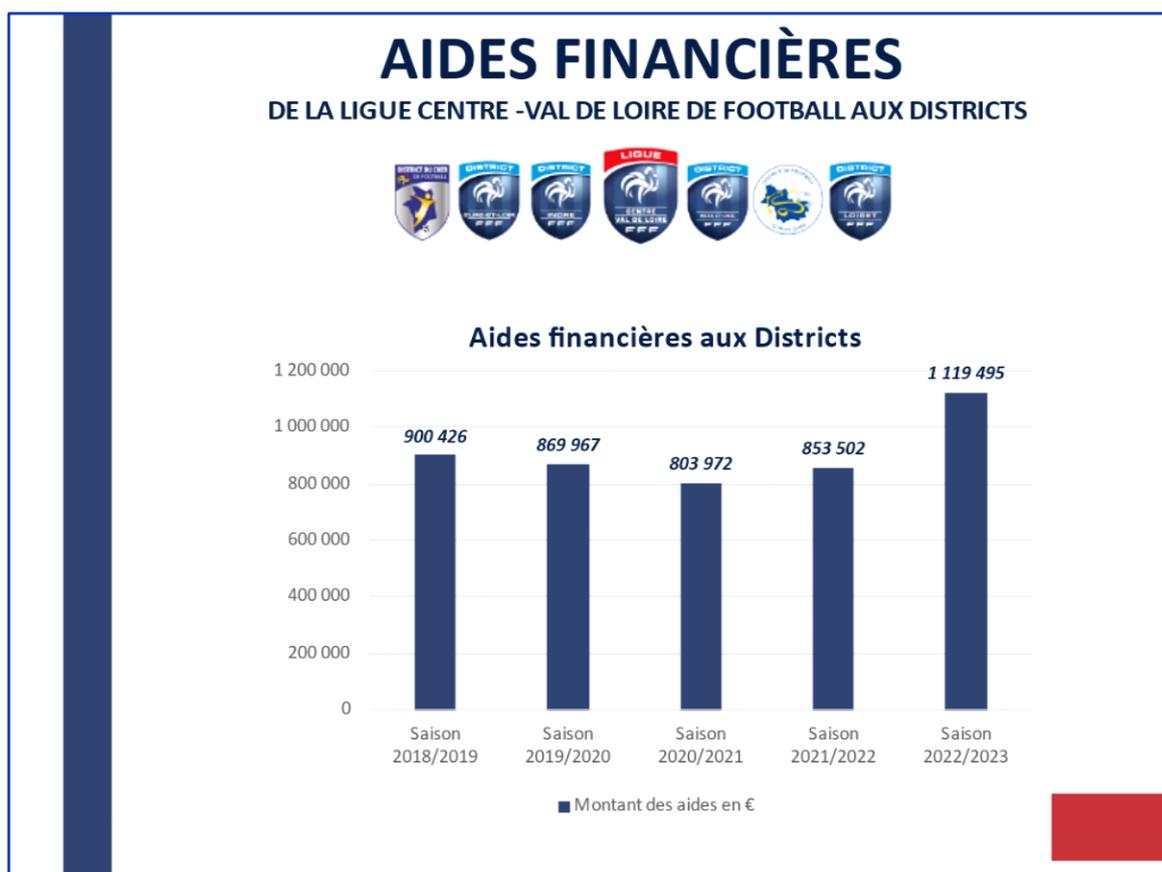
Grâce à ces bons résultats nous allons pouvoir mettre en œuvre ou continuer à développer les actions qui ont été déjà initiées.

Mais nous avons aussi aidé nos Districts et augmenter les dotations financières qui n'ont jamais été aussi importantes.

Voici l'évolution des résultats financiers sous les trois mandatures :



Les aides financières versées et/ou financées pour les Districts



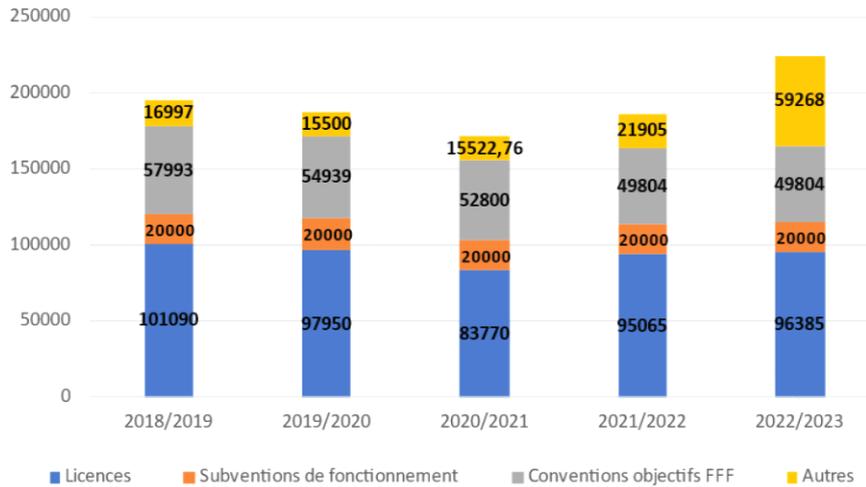
Les aides financières versées et/ou financées pour le District

AIDES FINANCIÈRES

DE LA LIGUE CENTRE- VAL DE LOIRE DE FOOTBALL AU DISTRICT DU LOIRET



Évolution des aides financières au District du Loiret



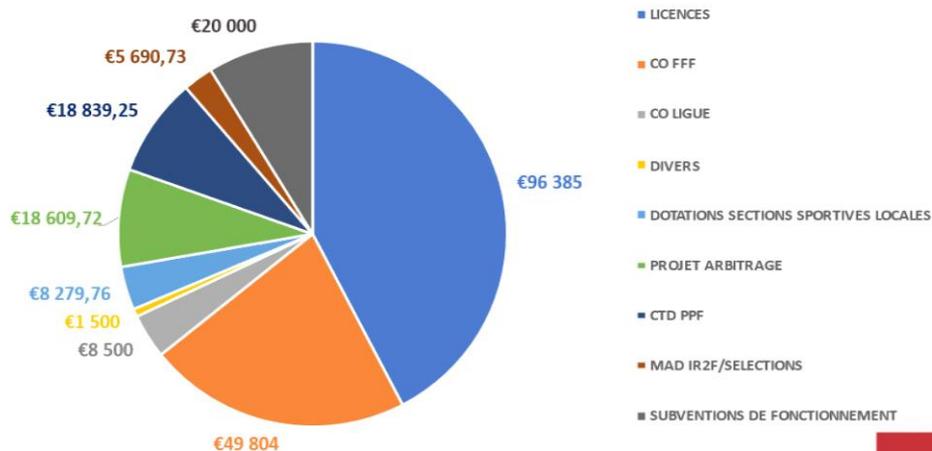
Répartition financière par axes

AIDES FINANCIÈRES

DE LA LIGUE CENTRE -VAL DE LOIRE DE FOOTBALL AU DISTRICT DU LOIRET



Aides financières au District du Loiret
Répartition 2022/2023



Le Partenariat avec GROUPAMA « Les Gestes qui sauvent »

La Ligue du Centre-Val de Loire a initié un Partenariat avec GROUPAMA pour mettre en place des sessions de formation.

Vous pouvez vous inscrire sur le lien que vous trouverez sur une des diapositives dont le QR Code et ces sessions peuvent être dispensés soit dans votre Club ou dans la caserne des Pompiers la plus proche.



Une ambition forte pour Groupama

En septembre 2021 Groupama lance :

**LES
GESTES
QUI
SAUVENT**

Une formation de 2 heures

- Reconnue par l'État, la formation Gestes qui sauvent est dispensée dans le Loiret par les Sapeurs Pompiers. Elle permet à chacun de connaître les gestes à pratiquer lors d'accidents de la vie quotidienne ou de situations exceptionnelles comme les événements tragiques du 13 novembre 2015 à Paris ou encore du 14 juillet 2016 à Nice.
- Son objectif : empêcher l'aggravation de l'état de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours. À l'issue de la formation chaque participant reçoit une attestation reconnue par l'État.
- Le programme : Protection / Alerte / Hémorragie / Position d'attente / Massage cardiaque avec utilisation du défibrillateur / Position latérale de sécurité (PLS)
- La formation aux gestes qui sauvent dure deux heures et ne requiert pas de pré-requis.

Dès 10 ans, tout le monde peut suivre cette formation.

Les gestes sont simples et ne nécessitent pas d'entraînement physique.



Groupama
PARIS VAL DE LOIRE

Un retard français

- 27% DE FRANÇAIS FORMÉS AUX GESTES QUI SAUVENT VS 90% DE LA POPULATION DANS LES PAYS NORDIQUES
- LA FRANCE EST L'UN DES PAYS EUROPÉENS LE PLUS EN RETARD
- LA FRANCE COMPTE CHAQUE ANNÉE 20 000 MORTS PAR ACCIDENTS DOMESTIQUES, 40 000 PAR ARRÊT CARDIAQUE ET 3 500 PAR ACCIDENTS DE LA ROUTE
- SUITE À UN ACCIDENT, LES PREMIÈRES MINUTES SONT ESSENTIELLES : RÉALISER LES GESTES DE PREMIERS SECOURS SUR UNE VICTIME EN ATTENDANT LES SECOURS, C'EST LUI DONNER 10% DE CHANCES DE SURVIE EN PLUS
- UNE PRIORITÉ GOUVERNEMENTALE : UNE LOI EST VOTÉE EN FÉVRIER 2020 ET INSTAURE LE RÔLE DU « CITOYEN SAUVEUR »



Groupama
PARIS VAL DE LOIRE

Comment s'inscrire ?

Inscriptions et dates des sessions disponibles sur :

▪ www.groupama.fr

▪ Ou en flashant ce QR code :



 Groupama
PARIS VAL DE LOIRE

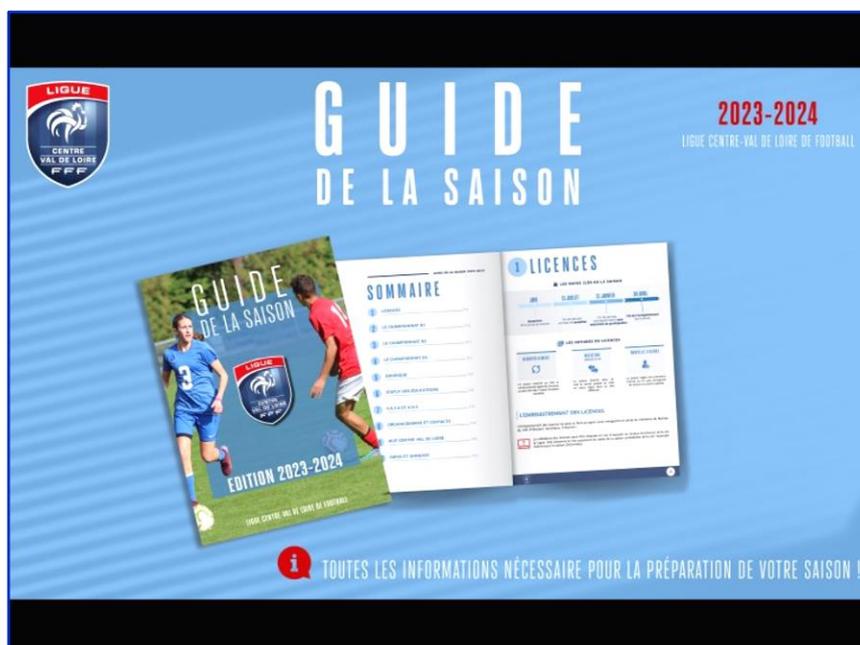
La création du « Guide de la saison. »

Etant conscient de la charge de travail qui incombe à l'ensemble de nos Bénévoles dans la gestion et la vie au quotidien dans nos clubs, j'ai souhaité créer un guide destiné aux clubs régionaux de la Ligue Centre-Val de Loire de Football qui a pour vocation de vous aider et de vous accompagner tout au long de la saison dans les différentes démarches de vos structures en synthétisant leurs obligations mais aussi leurs droits.

Il s'agit d'un document informatif et non d'une annexe règlementaire. Les informations y figurant sont susceptibles d'évoluer en cours de saison.

Concernant ce guide, nous souhaitons le renouveler chaque saison en prenant en compte les remarques qui pourraient nous être formulées. Nous espérons que celui-ci vous permettra de travailler plus sereinement la saison prochaine.

Je souhaite d'ailleurs remercier les équipes administratives et techniques ainsi que les élus qui ont pris part au travail réalisé pour l'élaboration de ce guide et sachez qu'ils sont à votre entière disposition pour répondre à l'ensemble de vos demandes.



Et nos Projets 2023/2024

⇒ Le Développement du Football féminin

Dans la continuité des deux opérations menées la saison dernière, le Comité Directeur a décidé de bloquer une somme afin de doter les Clubs de buts modulables qui répondent parfaitement aux clubs pratiquant le football d'animation ou les pratiques loisirs avec des dimensions adaptables : une hauteur de 1,5m ou 2m et une largeur de 3m ou 4m. Afin de bénéficier de ces buts modulables, les clubs doivent répondre à **au moins 1 des 3 critères d'éligibilité suivants :**

Lors de la saison 2022-2023, le club a engagé :

- Une équipe **U7 ET** une équipe **U9**
- **ou** une équipe **U11F**
- **ou** une section **Foot en Marchant**

La Ligue a souhaité sonder les clubs sur les besoins d'acquisition d'une ou de plusieurs paires de buts modulables par un sondage et 61 Clubs ont répondu pour un besoin éventuel de 140 paires de buts.

Maintenant nous allons nous positionner sur les modalités => Gratuit ? Payant mais à quel tarif ? ou 1 paire gratuite et la deuxième à 50% comme la dernière opération ? Une réponse va être apportée rapidement à ceux qui sont intéressés.

⇒ Le développement de l'Arbitrage car nous devons augmenter le nombre d'arbitres et surtout les fidéliser.

Nous avons recruté deux Conseillers Techniques Départementaux en Arbitrage (relai de proximité pour les Commissions Départementales en Arbitrage, la formation, le recrutement et la fidélisation des arbitres) avec la mise à disposition d'un CTDA pour deux Départements dont Fabrice LEMEURE déjà salarié de la Ligue et affecté aux Districts 28 et 45,

- ⇒ *Afin d'alléger les finances des Districts, la Ligue a pris à sa charge l'ensemble du coût, soit 111 658,32€ qui couvre l'intégralité des dépenses des Districts (aides fédérales incluses).*

Le renouvellement du bail de notre Centre Technique Régional

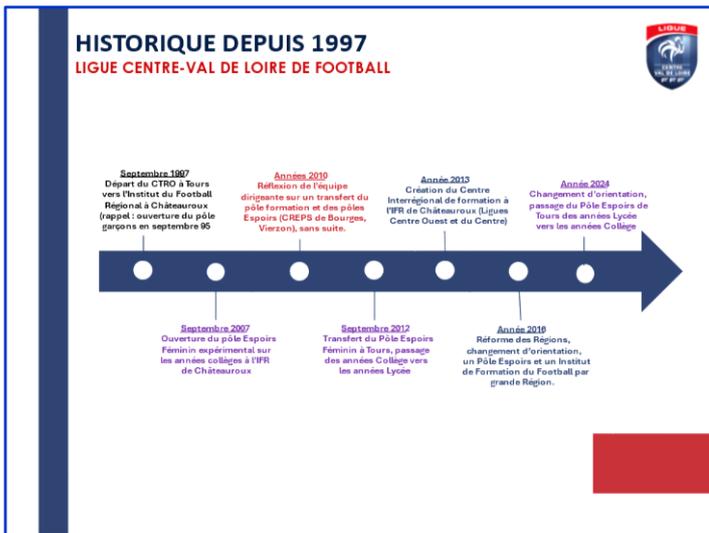
Comme chacun le sait le Pôle Espoirs Garçons et la formation sont installés depuis des années au Centre Technique Régional de Châteauroux et la Ligue Centre-Val de Loire y a investi sur les dix dernières années plus de 3,5M€ non récupérable.

Notre bail viendra à échéance à fin 2026 et il est urgent de réfléchir à l'avenir car de nouveaux investissements sont nécessaires pour travailler convenablement et accueillir nos stagiaires, comme la réfection du terrain synthétique et les chambres dans le bâtiment hébergement. Vous me direz c'est dans trois ans, oui mais 2026 c'est bientôt et nous devons nous projeter et décider de certains investissements.

Pour mener à bien cette réflexion nous avons constitué deux groupes de travail pour :

- Un groupe de travail pour négocier avec le Propriétaire du Centre Technique Régional le nouveau bail avec la prise des charges des travaux à effectuer,
- L'autre pour travailler avec la résolution d'installer sur un site unique toutes les entités de l'association, actuellement réparties sur trois lieux, est l'enjeu fondamental du projet. Réunir sur un seul site, les unités de formation, d'administration, d'hébergement et de restauration, s'impose face aux réalités économiques et écologiques d'aujourd'hui. Nous sommes en discussion avec la Métropole d'Orléans et le Propriétaire du terrain ORANGE.

Voici une présentation afin de comprendre pourquoi cette réflexion :



CONTINUITÉ AU CENTRE TECHNIQUE RÉGIONAL

LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL

Rendez-vous avec les élus locaux :
Engagement du 11 Juillet

Engagement pris par :

- Propriétaire : Blanche de Fontarce, le Département de l'Indre et Châteauroux Métropole.

Travaux envisagés :

- Réhabilitation du bâtiment d'hébergement ;
- Prise en charge à 80 % du changement de revêtement du terrain synthétique ;
- Pas d'augmentation du loyer sur le prochain bail => durée 10 ans et **après** ?

-> Question à poser au sujet de la cuisine et de la salle de restauration.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE ACTUELLE

LIGUE CENTRE -VAL DE LOIRE DE FOOTBALL

- Création en 1997 sur la structure Fondation Blanche de Fontarce à Châteauroux.
- Le CTR accueille le Pôle Espoirs Masculins, l'Institut Régional de Formation de Football ainsi que des manifestations internes à la Ligue (sélections, stages ...).
- Accueil de stages de préparation, team building, rassemblement et événement associatif ...

CHIFFRES CLÉS

- 7 HECTARES DE SURFACE
- 30 000 UTILISATEURS / AN
- 200 JOURS DE FORMATION / AN
- 8 ÉVÉNEMENTS SPORTIFS / AN

PROJET ORLÉANAIS : CONSTAT GÉOGRAPHIQUE ACTUELLE

LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL

Localisation des sites utilisés par la LCVL

Distances

- Orléans – Châteauroux : 146 Kms
- Orléans – Tours : 126 Kms
- Tours – Châteauroux : 120 kms

PROJET ORLÉANAIS : CONSTAT GÉOGRAPHIQUE ACTUELLE
LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL



Composition des Sites

Positionnement des Services et des Personnels

- Direction-Administration à Orléans :**
 - 22 personnes dans un bâtiment de type administratif
- Centre Technique-Formation-Pôle Espoirs Masculins Châteauroux :**
 - 22 personnes (11 CTR ; 7 Formation ; 4 Pôle Espoirs)
 - Bâtiment de type administratif et un étage de locaux de formation
 - Bâtiment hébergement avec salles éducative et médicale
 - Bâtiment restauration
 - Bâtiment vestiaires-sanitaires en commun avec le gymnase
 - Terrains et équipements sportifs
- Pôle Espoirs Féminins à Tours :**
 - 4 personnes dans des bureaux dans un bâtiment du TFC
 - Hébergement - restauration – équipements

NOUVEAU PROJET

CENTRE TECHNIQUE RÉGIONAL

Complexe Sportif de l'ASPTT Orléans – La Petite Mérie – St-Cyr-en-Val (45590)



CRÉATION D'UN SITE UNIQUE : **UNICITÉ DES LIEUX**



PROJET ORLÉANAIS : INTÉRÊTS D'UN SITE UNIQUE
LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL



L'objectif du regroupement des entités Ligue

Recentrer les activités de la Ligue est un élément fondamental qui répond aux exigences de coordination et de déplacements des acteurs du football et des instances

Sur un seul et unique site La ligue CVL est une

"véritable force du Football au cœur de la Région Centre Val de Loire"

- Pôles Espoirs Féminins et Masculins,
 - Pôle formation des acteurs du Football
 - Services administratifs
- Unis au service des clubs et du football de la LCVL**

PROJET ORLÉANAIS : AUTOUR D'UN SITE COMMUN
LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL



- Regroupement des Services**
 - Concentration d'utilisation des services pour les clubs
 - Centralisation des lieux pour les stagiaires
 - Cohérence de fonctionnement des pôles espoirs
 - Harmonie dans l'emploi des personnels

- Mutualisation des Moyens**
 - Personnels
 - Compétences
 - Locaux
 - Installations sportives

- Economie interne**
 - Gestion des déplacements
 - Optimisation du temps de travail et qualité de vie du personnel (risque sur la route, temps passé en famille)
 - Composition de la flotte des véhicules
 - Simplification de l'entretien des biens et matériels

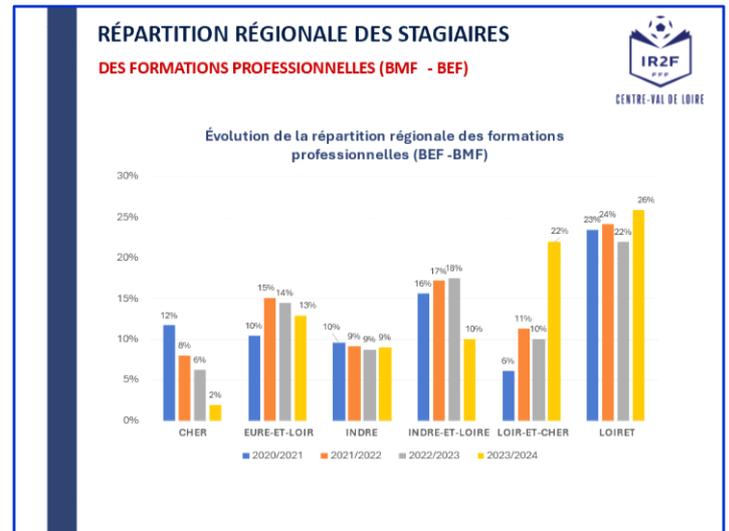
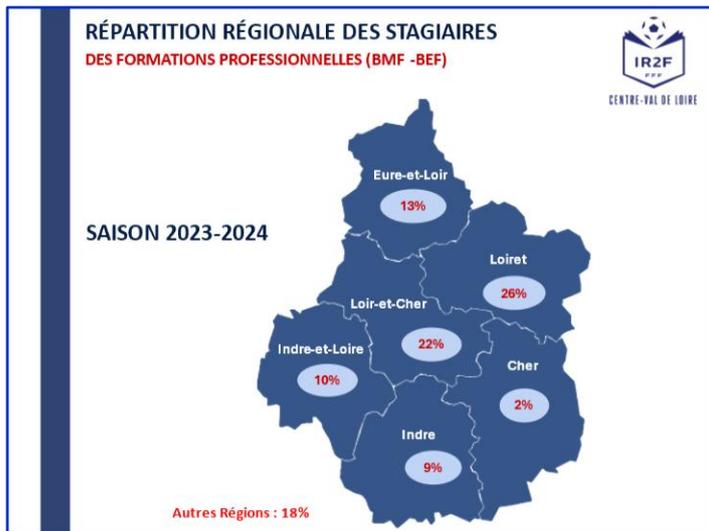
NOUVEAU PROJET
CENTRE TECHNIQUE RÉGIONAL



ACCÈS ET ÉQUIPEMENTS AUTOUR DU SITE



Point de l'utilisation du CTR => Les formations



Le FAFA :

Le Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur du 29 juin 2023 a statué sur le montant des enveloppes allouées aux territoires au titre de la saison 2023-2024, le montant de celles-ci attribuées à notre Ligue sont :

- **Equipements** : 349 000 €
- **Transports** : 53 000 €

Et malheureusement les montants ont déjà été tous utilisés pour cette saison et cela couvre l'ensemble des dossiers déposés et complets.

Si vos collectivités ont des projets cela ne pourra se faire qu'à partir de septembre 2024 avec une aide FAFA.

L'organisation du Tour de Qualification au Championnat d'Europe 2024 pour les U19G

La Ligue va organiser ce tour de qualification du 13 au 22 novembre au Stade de la Source et au Parc des Sports des Montées à Orléans avec la participation des nations suivantes :

- La France, le Danemark, l'Estonie et l'Islande.

Aussi vous dire que le Staff de cette équipe de France est bien représenté par les Techniciens de notre Ligue :

- Emmanuel CAINER (CTD PPF) mis à disposition du Cher et Adjoint de cette sélection,
- Laurent MAJCHRZAK (CTDD PPF) mis à disposition du District d'Indre-et-Loire et Entraîneur des Gardiens,
- Corentin LOZANO (CTDD PPF) mis à disposition du District du Loir-et-Cher et Préparateur Physique de cette sélection,

Sans oublier que l'entraîneur de cette sélection est originaire du Cher en la personne de Bernard DIOMEDE.

Nous devrions assister à de belles rencontres avec des joueurs évoluant en Ligue 1 ou dans des championnats étrangers comme Mathys TEL du Bayern de Munich.

Voici ce que je voulais vous dire pour ce soir et je peux vous assurer, c'est que la majorité des élus de la Ligue et leurs salariés sont motivés pour VOUS SERVIR AU MIEUX, VOUS ECOUTER ! Et surtout tenir les engagements que nous prenons envers vous et je m'y engage car vous m'avez apporté votre confiance et j'en aurai encore besoin pour mener du mieux possible la dernière saison de notre mandat.

Et comme vous pouvez le voir au quotidien les élus sont à votre service et encore plus dans cette période des renouvellements ou l'accroissement de l'arrivée de nouvelles licences et je tiens à remercier Dominique BOUSSARD que vous sollicitez et qui se démène pour vous servir.

Merci pour votre patiente écoute, pour votre engagement dans notre passion et surtout je vous souhaite une bonne saison sportive.

Bonne soirée, à bientôt et au plaisir d'échanger lors de réunions ou autour d'une main-courante. »

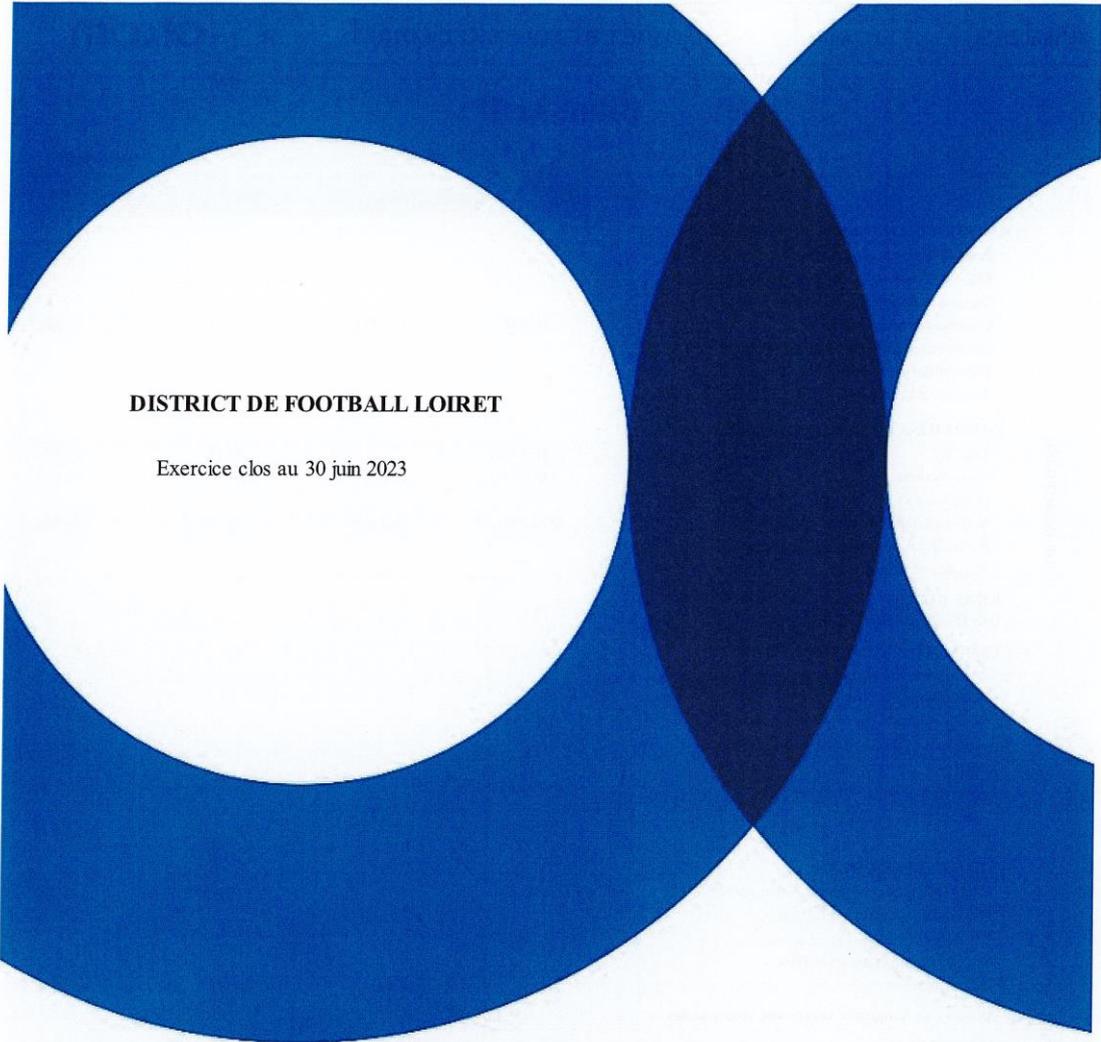
L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale est close à 21h00.

Publié le 17/10/2023

ANNEXES

ANNEXE 1

Approbation des Comptes



DISTRICT DE FOOTBALL LOIRET

Exercice clos au 30 juin 2023

COMPTES ANNUELS

orcom
Expertise Comptable Audit & Conseil

30 juin 2023

- 12 mois

DISTRICT DE FOOTBALL LOIRET

orcom

Bilan Actif

		30/06/2023			30/06/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	1 574	1 539	36	302
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	42 493		42 493	42 493
Constructions	849 547	682 722	166 825	192 563	
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	272 212	240 468	31 744	44 846	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 033		1 033	1 033	
TOTAL (I)	1 166 859	924 728	242 131	281 238	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	4 754		4 754	5 608
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	504		504	3 152
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	98 669		98 669	14 109
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	38 117	5 156	32 961	34 853	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	100 683		100 683	100 538	
DISPONIBILITES	269 869		269 869	291 820	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	2 803		2 803	567
	TOTAL (II)	515 399	5 156	510 243	450 648
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à V)	1 682 258	929 885	752 374	731 886	
(1) dont droit au bail			1 033		
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an				458	

2

Bilan Passif

		30/06/2023	30/06/2022
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	533 572	533 572
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	(31 822)	(32 793)	
Excédent ou déficit de l'exercice	35 949	971	
Total des fonds propres (situation nette)	537 699	501 749	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	16 357	23 526	
Provisions réglementées			
Total des autres fonds propres	16 357	23 526	
Total des fonds propres	554 056	525 275	
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total des fonds reportés et dédiés			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	9 237	8 813
	Total des provisions	9 237	8 813
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	30 462	45 340
	Emprunts et dettes financières divers	8 071	10 334
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 275
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 586	11 058
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	68 642	64 441
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	50 821	50 400
Produits constatés d'avance	14 500	14 950	
Total des dettes	189 081	197 798	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	752 374	731 886	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	35 949,34	970,50	
(1) Dont à moins d'un an	173 595	166 074	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

30 juin 2023

- 12 mois

DISTRICT DE FOOTBALL LOIRET



Compte de Résultat

1/2

		30/06/2023	30/06/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	269 471	216 151
	dont parrainages	18 531	
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	48 450	51 700
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	32 246	13 006
	Mécénats	18 800	12 742
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	9 403	8 276	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	304 141	240 725	
	Total des produits d'exploitation	682 511	542 600
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	581	100
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	330 130	271 851
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	16 432	16 520
	Salaires et traitements	186 821	181 859
	Charges sociales	65 693	69 227
	Dotations aux amortissements et dépréciations	43 806	39 830
	Dotations aux provisions	9 237	8 813
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges	2 788	2 171	
	Total des charges d'exploitation	655 487	590 371
	RESULTAT D'EXPLOITATION	27 024	(47 771)

4

Compte de Résultat

2/2

		30/06/2023	30/06/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		27 024	(47 771)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	2 017	906
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		2 017	906
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	388	499
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		388	499
RESULTAT FINANCIER		1 629	407
RESULTAT COURANT avant impôts		28 653	(47 363)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	162	41 365
	Sur opérations en capital	7 169	7 169
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		7 331
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	35	104
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		35	104
RESULTAT EXCEPTIONNEL		7 296	48 430
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			96
TOTAL DES PRODUITS		691 860	592 040
TOTAL DES CHARGES		655 910	591 070
EXCEDENT ou DEFICIT		35 949	971
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		39 576	54 420
TOTAL		39 576	54 420
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		39 576	54 420
TOTAL		39 576	54 420

ANNEXE 2

Comptes prévisionnels

DISTRICT DU LOIRET

EXERCICE 2023 2024

PRODUITS

	N°	COMPTES LIBELLES	BUDGET	REEL	ecarts	BUDGET
			2022/2023	juin-23	budget	2023/2024
PRESTATIONS SERVICES	707001	VENTES TABLETTES				
	707010	VENTES LIVRES BROCHURES	2000		-2000	1000
					0	
	702040	RECETTES 1/2 FINALE U19		18530,7	18530,7	
	7062/7065	AMENDES	120000	136746,7	16746,7	120000
					0	
					0	
	708510	FACT DEPLCTS REPAS		1752,9	1752,9	
	708520	FACT DEPLACTS ARBITRES	110000	102904,24	-7095,76	110000
	708530	FACT DEPLACTS CDTIS		1200	1200	1000
	708805	SERVICES CIVIQUES	3000	1460	-1540	7600
	708806	FORMATIONS EDUCATEURS	6000	623,36	-5376,64	1000
					0	
	708817	INTERV PEL DISTRICT			0	
	70883	RECETTES FINALES COUPES DEP		6253	6253	
				0		
				0		
SUBVENTIONS EXPLOITATION					0	
	7421	SUBVENTIONS LIGUE	187500	197516,57	10016,57	201300
	7422	SUBVENTION FFF	29000	40384,23	11384,23	31000
	7423	ANS	20000	19000	-1000	18000
	7425	CONSEIL DEPARTEMENTAL	29900	29450	-450	29000
	7426				0	
					0	
REPRISE TRANSFERT					0	
	791	TRANSFERT DE CHARGES		590,18	590,18	
AUTRES PRODUITS					0	
					0	
	751	ENGAGEMENTS	50000	52835	2835	52000
	7585	BENEVOLES	22500		-22500	22500
					0	
	758	PRODUITS DIVERS			0	
	75851	MECENAT PARTENARIAT	21500	18800	-2700	26300
COTISATIONS					0	
	756101	COTISATIONS DISTRICTS	5300	5060	-240	5100
	756102	COTISATIONS MEMBRES	1000	790	-210	1000
TOTAL AUTRES PRODUITS					0	
	758			7555,69	7555,69	
PRODUITS FINANCIERS					0	
	768	PRODUITS FINANCIERS	1000	2017,35	1017,35	1000
PRODUITS EXCEPTIONNELS					0	
	777	QUOTE PART SUBVT	7200	7168,78	-31,22	7200
	778	PRODUITS EXEPT		162,31	162,31	
	7815	REPRISE PROVISIONS		8813	8813	
					0	
					0	
					0	
			615900	659614,01	43714,01	635000

35689,99

DISTRICT DU LOIRET

EXERCICE 2023 2024

CHARGES

N°	COMPTES LIBELLES	BUDGET 2022/2023	REEL 30/06/2023	ecarts budget	BUDGET 2023/2024
60701	ACHATS	1000	581,38	-418,62	1000
				0	
60200	RECOMPENSES		3258,78	3258,78	
60201	EQUIPEMENTS	10000	25154,41	15154,41	27500
602040	FINALES U 19		11054,03	11054,03	
6032	VAR STOCKS		854,16	854,16	
				0	
6061	CHAUFF ELECT	8500	5418,05	-3081,95	8500
606105	CARBURANT	5500	5249,84	-250,16	7600
61555	ENTR VEHICULES	1400	1257,49	-142,51	1500
6063	FOURN ENTRET	2000	2136,94	136,94	2500
6064	FOURN BUREAU	2000	1631,91	-368,09	2000
606820	AC FOURNITURES CLUBS	2000	3830,13	1830,13	2000
612201	PHOTOCOPIEUR	5467	6395,95	928,95	5500
61351	AUTRE LOCAT	4400	2696,57	-1703,43	3500
6152	ENTR ESPACES VERTS	3100	2946	-154	3100
61502	ENTR IMMOB	3000	8743,23	5743,23	3000
61560	MAINT PHOTOCOPIEUR	4000	3111,31	-888,69	4000
615603	MAINT ASCENCEUR	4500	2342,98	-2157,02	4500
616	ASSURANCES	5000	4176,78	-823,22	6500
6182	DOC	500	516,8	16,8	500
6211	PEL EXTERIEUR	50400	35553,63	-14846,37	28000
6211	CCDA	7000	6282,1	-717,9	7000
6226	HONORAIRES	9100	11801,55	2701,55	11000
6238	CADEAUX DONS	1500	4807,43	3307,43	2500
6250	MISSIONS RECEPTIONS	2000	1649,63	-350,37	2000
6251	FRAIS DEPLACT TECHNICIENS	2000	2337,13	337,13	2500
625101	FRAIS PEAGES DIVERS		976,13	976,13	
625102	COM FOOT MILIEU SCOLAIRE	8200	10041,75	1841,75	10000
625104	FOOT ANIMATION	3000	5118,88	2118,88	3500
6251	FRAIS COMMISSIONS	18000	12282,08	-5717,92	18000
62513	ALLEGEMENT FISCAL BENEVOLES	22500		-22500	22500
625142	ORG FETE FOOT	2000		-2000	
6254	FRAIS ARBITRES	110000	108328,11	-1671,89	110000
6261	AFFRANCHISSEMENTS	1000	864,47	-135,53	1000
6263	TELEPHONES	4000	3783,08	-216,92	4000
627	SERV BANCAIRES	2000	1384,62	-615,38	2000
6282	AUTRES COTISATIONS	1000	1897,95	897,95	1000
				0	
				0	
6311	TAXES SALAIRES		0	0	
6333	FORMATION CONTINUE	3000	3351,84	351,84	3400
63512	TAXE FONCIERE	7100	6888	-212	7500
63513	TAXE HABITATION	6400	6192	-208	6500
6358	AUTRES TAXES			0	
				0	
6411	SALAIRES	184521	184497,15	-23,85	195000
6412	VAR PROV CP		2073,74	2073,74	
64144	IND JOURN		250	250	
				0	
				0	
6451	URSSAF	42427	47933,64	5506,64	50000
6452	MUTUELLE	10000	4454,57	-5545,43	10000
6453	CAISSE RETRAITE	14000	11456,45	-2543,55	12000
6455	VAR CH CP		1059,57	1059,57	
6473	CH PRIME EXEPT			0	
6475	SERV MEDICAL	500	788,98	288,98	800
648	AUTRES CHARGES chom part			0	
				0	
658			2788,01	2788,01	
				0	
68111	DOT AMTS	41300	39366,45	-1933,55	41100
681500	PROV RISQUES		9237	9237	0
681740	PROV CR DOUTEUSES		4698,48	4698,48	
658	AUTRES			0	
671400/672				0	
695	IS	85	35	-50	
				0	
				0	
661100	INTERETS SUR EMPRUNTS	500	387,86	-112,14	500
		615900	623924,02	8024,02	635000

BUDGET INVESTISSEMENTS

REFECTION TOITURE
selon devis
FINANCEMENT
autofinancement
emprunt

8400

ANNEXE 3

Modification règlement des Championnats

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DES TEXTES

REGLEMENT CHAMPIONNATS

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>Article 1</p> <p>Le District du Loiret de Football organise chaque année des championnats de Seniors Départemental 1, Départemental 2, Départemental 3, Départemental 4, Départemental 5, U20, U19, U18, U17, U16, U15, U14, U13, U12, Seniors Féminines, U19 Féminine, U15 féminines à 11 et à 8, des rencontres de football loisir toutes catégories, régis par le présent règlement, par ceux de la Ligue du Centre et de ses six Districts.</p> <p>Le District organise des plateaux U11, U10, U9, U8, U7 et U6</p>	<p>Article 1</p> <p>Le District du Loiret de Football organise chaque année des championnats de Seniors Départemental 1, Départemental 2, Départemental 3, Départemental 4, Départemental 5, U20, U19, U18, U17, U16, U15, U14, U13, U12, Seniors Féminines, U19 Féminine, U15 féminines à 11 et à 8, des rencontres de football loisir toutes catégories, régis par le présent règlement, par ceux de la Ligue du Centre et de ses six Districts.</p> <p>Le District organise des plateaux U11, U10, U9, U8, U7 et U6</p>
<p><u>Origine</u> : Commission Départementale Statuts et Règlements</p> <p><u>Motif</u> : Suppression du championnat D5</p> <p><u>Avis du Comité de Direction</u> : Favorable</p>	
<p>Article 7</p> <p><u>I. ACCESSIONS</u></p> <p>a- <u>Départemental 1</u> Les équipes classées première et deuxième accèdent au championnat Régional 3 de la Ligue Centre Val de Loire, conformément aux dispositions de l'article 5.</p>	<p>Article 7</p> <p><u>I. ACCESSIONS</u></p> <p>Sans changement</p>

<p>b- Départemental 2 Les équipes classées première et deuxième de chaque poule accèdent au championnat Départemental 1 conformément aux dispositions de l'article 5.</p>	<p>} Sans changement</p>
<p>c- Départemental 3 Les équipes classées première et deuxième de chaque poule accèdent au championnat Départemental 2 conformément aux dispositions de l'article 5. Dans le cas de défection, de refus d'accession ou de non vocation à l'accession, il sera fait appel à l'équipe classée 3^{ème} de la poule concernée.</p>	<p>} Sans changement Dans le cas de défection, de refus d'accession ou de non vocation à l'accession, il sera fait appel à l'équipe classée 3^{ème} de la poule concernée <u>ou à défaut, celle classé 4^{ème}.</u> <u><i>Au-delà, un club descendant sera repêché dans les conditions règlementaires définies à l'Article 17.6 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts</i></u></p>
<p>Si l'équipe classée troisième ne satisfait pas aux conditions d'accession, il sera fait appel au meilleur troisième des autres poules de sa catégorie en respectant les critères d'accession.</p>	<p>} <u><i>Supprimé</i></u></p>
<p>d- Départemental 4 Les équipes classées première et deuxième de chaque poule accèdent au championnat Départemental 3 conformément aux dispositions de l'article 5.</p>	<p>} Sans changement</p>
<p>Dans le cas de défection, de refus d'accession ou de non vocation à l'accession, il sera fait appel à l'équipe classée 3^{ème} de la poule concernée.</p>	<p>Dans le cas de défection, de refus d'accession ou de non vocation à l'accession, il sera fait appel à l'équipe classée 3^{ème} de la poule concernée <u>ou à défaut, celle classé 4^{ème}.</u> <u><i>Au-delà, un club descendant sera repêché dans les conditions règlementaires définies à l'Article 17.6 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts</i></u></p>
<p>Si l'équipe classée troisième ne satisfait pas aux conditions d'accession, il sera fait appel au meilleur troisième des autres poules de sa catégorie en respectant les critères d'accession.</p>	<p>} <u><i>Supprimé</i></u></p>

<p>e- <u>Départemental 5</u> Les équipes classées première et deuxième de chaque poule accèdent au championnat Départemental 4 conformément aux dispositions de l'article 5. Dans le cas de défection, de refus d'accession ou de non vocation à l'accession, il sera fait appel à l'équipe classée 3^{ème} de la poule concernée, si l'équipe classée troisième ne satisfait pas aux conditions d'accession, il sera fait appel au meilleur troisième des autres poules de sa catégorie en respectant les critères d'accession.</p> <p><u>2. DESCENTES</u></p> <p>a- Dans chaque poule des différentes divisions (exception faite du Départemental 5), les équipes classées dernière et avant dernière descendent automatiquement en division inférieure.</p> <p>b- Lorsque le nombre de descentes réglementaires est insuffisant dans chaque division, la Commission des Coupes et Championnats déterminera la ou les équipes supplémentaires reléguables par application des critères ordonnés de l'article 4.</p> <p>c- Ces critères s'appliquent aux équipes classées immédiatement avant les équipes descendantes réglementairement et en position sportive de relégation dans chaque poule, d'un même championnat à place égale.</p>	<p><u>Supprimé</u></p> <p><u>2. DESCENTES</u></p> <p>a- Dans chaque poule des différentes divisions (exception faite du Départemental <u>4</u>), <u>l'équipe classée dernière</u> descend automatiquement en division inférieure.</p> <p>Sans changement</p> <p>Sans changement</p>
<p><u>Origine</u> : Commission Départementale Statuts et Règlements</p> <p><u>Motif</u> : Mise en conformité du texte avec les dispositions de l'article 17.4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts en ajoutant une restriction supplémentaire par souci d'équité</p> <p><u>Avis du Comité de Direction</u> : Favorable</p>	

<p>Article 13</p> <p>Si l'équipe visiteuse se déplace et si l'arbitre constate au dernier moment que le terrain est impraticable, les frais exposés et justifiés sont répartis de la façon suivante :</p> <p>a) Frais de déplacement des arbitres (et du délégué) à la charge du club qui reçoit.</p> <p>b) Frais de déplacement de l'équipe visiteuse : au tarif prévu au Règlement annexe, à l'exclusion de tous autres frais :</p> <p>1/3 au District ; 1/3 au club recevant ; 1/3 au club visiteur.</p> <p>Le District assurera la répartition des charges.</p> <p>Il en est de même si le match ne peut être disputé ou doit être définitivement interrompu par décision de l'arbitre, consécutivement à intempéries.</p>	<p>Article 13</p> <p>Sans changement</p> <p>Sans changement</p> <p>Sans changement</p> <p>1/3 au District ; 1/3 au club recevant ; 1/3 au club visiteur.</p> <p><u>à la charge du club recevant</u></p> <p><u>Supprimé</u></p> <p>Sans changement</p>
<p>Origine : Commission Départementale Statuts et Règlements</p> <p>Motif : Mise en conformité du texte avec les dispositions réglementaires régissant les compétitions de Ligue</p> <p>Avis du Comité de Direction : Favorable</p>	

ANNEXE 4

Modification règlement des Coupes du Loiret

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DES TEXTES

REGLEMENT DES COUPES DU LOIRET

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p data-bbox="201 667 320 705">Article 5</p> <p data-bbox="201 745 799 853">1- Les Coupes du Loiret se disputent par élimination directe à l'exception de la 1^{ère} phase de la Coupe Jean ROLLET.</p> <p data-bbox="201 896 799 1070">2- Les rencontres sont tirées au sort et se déroulent sur le terrain du club tiré en premier. En cas d'indisponibilité du terrain du club tiré en premier, la rencontre se joue obligatoirement sur le terrain tiré en second.</p> <p data-bbox="201 1077 799 1218">En cas d'indisponibilité des deux terrains, la rencontre se déroule sur un terrain neutre, désigné par la Commission des Coupes et Championnats.</p> <p data-bbox="201 1261 799 1368">3- Si deux divisions séparent les clubs devant être opposés, c'est le club de série inférieure qui reçoit.</p> <p data-bbox="201 1411 799 1518">4- L'entrée dans la compétition des équipes départementales s'effectue suivant le niveau hiérarchique.</p> <p data-bbox="201 1561 799 1668">5- L'entrée dans la compétition des équipes de championnat régional est fixée par la Commission des Coupes et Championnats.</p> <p data-bbox="201 1711 799 1818">6- En cas de match nul, à l'issue du temps réglementaire, le vainqueur est désigné par l'épreuve des tirs au but.</p> <p data-bbox="201 1861 799 2024">7- Si un club engagé en Coupe du Loiret participe également à une compétition régionale ou une compétition affinitaire, et s'il est toujours qualifié, il doit se faire représenter par son équipe seconde à la date fixée.</p>	<p data-bbox="825 667 944 705">Article 5</p> <p data-bbox="825 745 1423 853">1- Les Coupes du Loiret se disputent par élimination directe <u>à l'exception de la 1^{ère} phase de la Coupe Jean ROLLET.</u></p> <p data-bbox="1027 1444 1254 1482">Sans changement</p>

Origine : Commission Départementale Statuts et Règlements

Motif : Le championnat D5 ayant été supprimé, la Coupe Jean Rollet ne réunit désormais que des équipes de D4. La formule championnat en 1^{ère} phase avait été mise en place pour compenser le nombre de match réduit en championnat des équipes de D5. Du fait de sa suppression, cette formule n'a plus lieu d'être et la Coupe Jean Rollet doit être organisée sur le même format que les autres coupes départementales (élimination directe)

Avis du Comité de Direction : Favorable

ANNEXE 5

Modification règlement **annexe des Coupes** **Départementales**

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DES TEXTES

REGLEMENTS ANNEXES DES COUPES DU LOIRET

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p><u>COUPE PAUL SAUVAGEAU</u></p> <p>-La Coupe Paul SAUVAGEAU est ouverte aux équipes évoluant en Seniors Départemental 5 à Départemental 1 obligatoire pour cette dernière.</p> <p>-Seule une équipe par club sera engagée dans cette coupe.</p> <p>-Si un club engagé en Coupe Paul SAUVAGEAU participe également à une compétition affinitaire, et s'il est toujours qualifié, il doit se faire représenter par son équipe seconde à la date fixée par la Commission des Coupes et Championnats afin d'assurer un déroulement normal de l'épreuve. Aucune dérogation ne sera accordée</p> <p>En complément des dispositions de l'article 19.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts ne peuvent participer au cours de chaque rencontre, plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix des rencontres de compétition avec l'une des équipes supérieures du club.</p>	<p><u>COUPE PAUL SAUVAGEAU</u></p> <p>-La Coupe Paul SAUVAGEAU est ouverte aux équipes évoluant en Seniors Départemental 4 à Départemental 1 obligatoire pour cette dernière.</p> <p style="text-align: center;">} Sans changement</p>
<p><u>COUPE JEAN ROLLET</u></p> <p>1- La Coupe Jean Rollet est ouverte aux équipes évoluant en Seniors Départemental 4, Départemental 5 et au Football loisir et diversifié.</p>	<p><u>COUPE JEAN ROLLET</u></p> <p>1- La Coupe Jean Rollet est ouverte aux équipes évoluant en Seniors Départemental 4, <u>Départemental 5</u> et au Football loisir et diversifié.</p> <p>2-</p>

<p>2- Seule une équipe par club sera engagée dans cette coupe.</p>	<p>} Sans changement</p>
<p>La Coupe Jean Rollet se dispute en deux phases :</p>	<p>La Coupe Jean Rollet se dispute <u>par élimination directe</u></p>
<ul style="list-style-type: none"> - une première phase sous forme de poules - une seconde phase par élimination directe. 	<p>} <u>Supprimé</u></p>
<p>Lors de la première phase la Commission des Coupes et Championnats formera X poules géographiques regroupant au maximum quatre équipes.</p>	<p>} <u>Supprimé</u></p>
<p>Lors de la première phase, les rencontres se joueront sous forme de championnat, par match aller simple.</p>	<p>} <u>Supprimé</u></p>
<p>A la fin du temps réglementaire, en cas d'égalité, il n'y aura pas de prolongation ni de tirs aux but.</p>	<p>} <u>Supprimé</u></p>
<p>À l'issue de la première phase, les deux équipes classées première et deuxième de leur poule seront qualifiées pour participer à la seconde phase (application des critères de montée du règlement des championnats).</p>	<p>} <u>Supprimé</u></p>
<p>a) Lors de la seconde phase, les rencontres sont tirées au sort et se déroulent sur le terrain du club tiré en premier, par élimination directe.</p>	<p>} <u>Supprimé</u></p>
<p>b) Durant toute la seconde phase, en cas de match nul, à l'issue du temps réglementaire, le vainqueur sera désigné par l'épreuve des tirs au but.</p>	<p>} <u>Supprimé</u></p>
<p>3- En complément des dispositions de l'article 19.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts ne peuvent participer au cours de chaque rencontre, plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de plus de dix des rencontres de compétition avec l'une des équipes supérieures du club.</p>	<p>} Sans changement</p>

Origine : Commission Départementale Statuts et Règlements

Motif : Le championnat D5 ayant été supprimé, la Coupe Jean Rollet ne réunit désormais que des équipes de D4. La formule championnat en 1^{ère} phase avait été mise en place pour compenser le nombre de match réduit en championnat des équipes de D5. Du fait de sa suppression, cette formule n'a plus lieu d'être et la Coupe Jean Rollet doit être organisée sur le même format que les autres coupes départementales (élimination directe)

Avis du Comité de Direction : Favorable